

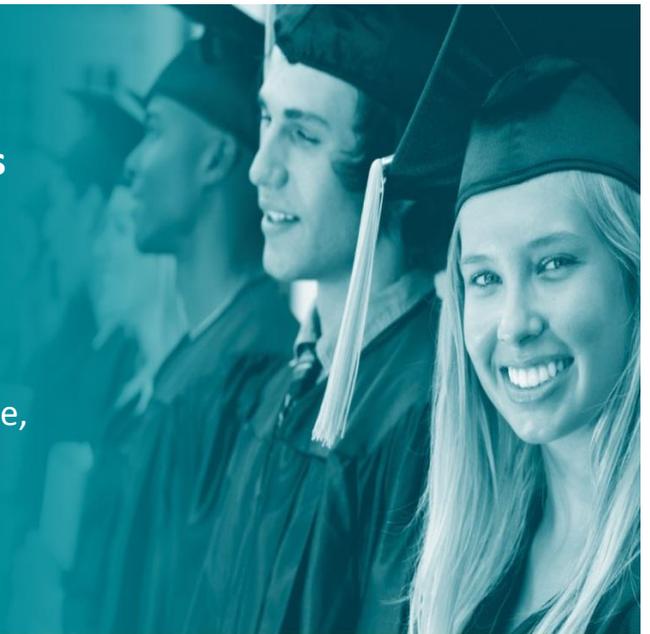


Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Les étudiants étrangers au sein du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, 2000-2012 : une évaluation des politiques, des populations et des processus d'intégration au marché du travail en pleine évolution

Keegan Williams, Gabriel Williams, Amy Arbuckle,
Margaret Walton-Roberts et Jenna Hennebry,
Centre de recherche sur la migration
internationale (IMRC),
Université Wilfrid-Laurier



Publié par le

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ontario) Canada, M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893
Télécopieur : 416 212-3899
Site Web : www.heqco.ca
Courriel : info@heqco.ca

Citer ce document comme suit :

Williams, K., Williams, G., Arbuckle, A., Walton-Roberts, M. et J. Hennebry (2015), *Les étudiants étrangers au sein du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, 2000-2012 : une évaluation des politiques, des populations et des processus d'intégration au marché du travail en pleine évolution*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans le présent rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou des autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet. © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015.

Remerciements

Permettez-nous de saluer la collaboration et l'aide continues du corps professoral du département de formation permanente des sciences de la santé au Collège Conestoga à Waterloo, notamment Juliane Judge, Karen Towler et Sharon Chia. Dans la rédaction du présent rapport, nous avons également tiré parti du commentaire éditorial de Mikal Skuterud, des membres du personnel du COQES et de réviseurs anonymes.

Résumé

Les étudiants étrangers prennent une place de plus en plus importante dans le contexte des politiques sur l'éducation et l'immigration du Canada, ce qui a entraîné la création de voies de passage allant du visa d'étudiant au visa de travail. Dans le présent rapport, nous montrons une analyse de l'évolution du nombre d'étudiants étrangers, des taux de transition vers les visas, des processus et des politiques gouvernementales en ce qui touche l'admission des étudiants étrangers en Ontario de 2000 à 2012. Les constatations issues de ce rapport laissent entrevoir quatre grands secteurs de changements : la domination croissante de la population étudiante de sexe masculin dans le nombre d'admissions; l'essor de l'admission des étudiants étrangers au secteur collégial; l'importance croissante des étudiants étrangers à titre de travailleurs temporaires, une fois leurs études terminées; de même que le profond changement quant aux pays d'origine des étudiants étrangers qui souhaitent s'installer en Ontario. La connaissance des politiques régissant les secteurs relatifs à ces enjeux est d'une importance vitale afin que l'Ontario puisse attirer les étudiants étrangers, lesquels peuvent devenir des immigrants potentiels, tout en maintenant des établissements d'enseignement postsecondaire de grande qualité.

Nous cherchions à connaître le nombre d'étudiants étrangers venus en Ontario de 2000 à 2012, leurs caractéristiques socioéconomiques, de même que les résultats qu'ils ont obtenus après leurs études. Nous voulions également discerner les grands changements qui, dans les politiques fédérales et provinciales, ont influé sur l'immigration des étudiants durant cette période. En fonction de tels objectifs, nous présentons une analyse statistique des données de Citoyenneté et Immigration Canada et de Statistique Canada sur les visas pour constater ce qui suit :

- l'Ontario constitue la destination principale des étudiants étrangers qui souhaitent s'établir au Canada, et son importance s'accroît au fil du temps;
- plus des trois quarts des étudiants étrangers ayant changé de statut de visa en 2011 sont demeurés en Ontario à la fin de leurs études;
- les étudiants étrangers qui souhaitent s'établir en Ontario ont de plus en plus tendance à faire des études collégiales : plus de 50 % des nouveaux arrivants fréquentaient un collège en 2012;
- au cours des dix dernières années, la parité hommes-femmes dans les inscriptions des étudiants étrangers a fait place à un biais en faveur de la population étudiante de sexe masculin (60 % en 2012, contre 52 % en 2000), une tendance contraire à celle du secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario dans son ensemble, où les femmes constituaient 60 % des diplômés de fraîche date en 2006;
- les étudiants étrangers qui viennent en Ontario sont essentiellement originaires de l'Inde ou de la Chine, ce qui constitue un important changement par rapport aux régions d'origine en 2000, lesquelles étaient l'Europe de l'Ouest, la Chine et la Corée du Sud;
- à l'aide d'une étude de cas du secteur collégial, nous discernons également la mesure dans laquelle les changements constatés à la population d'étudiants étrangers se manifestent à l'échelle des programmes.

Les tendances que nous répertorions sont en phase avec les changements apportés aux politiques fédérales et provinciales afin d'attirer les étudiants étrangers, de les embaucher et de les maintenir en poste. Les étudiants étrangers constituent une main-d'œuvre hautement qualifiée dont l'Ontario peut

tirer parti si les bonnes voies de passage demeurent en place sur le plan politique. Le suivi des expériences vécues par les étudiants étrangers dans leurs études et leur transition vers le statut de travailleur après leurs études jouent un rôle important dans la planification du marché du travail et du perfectionnement des compétences, tant en Ontario qu'ailleurs au Canada. D'autres recherches sont requises afin de déterminer le niveau d'études auquel les étudiants étrangers s'inscrivent, ce qui leur arrive à la fin de leurs études en Ontario, et si les revenus touchés contrebalancent les coûts financiers assumés par les étudiants étrangers et leur famille pour étudier au Canada. La recherche est également nécessaire pour déterminer l'influence des grands changements dans les politiques au sein de trois secteurs : l'élimination du permis de travail hors campus (PTHC), le prolongement du permis de travail postdiplôme, l'instauration du système Entrée express et les programmes de désignation de candidats des provinces à l'intention des étudiants étrangers.

Table des matières

Résumé	4
1. Introduction	8
2. Examen de la documentation et des politiques	10
Changements politiques fédéraux pertinents au Programme des étudiants étrangers	10
Ontario : changements en matière de politique provinciale	15
Transitions des étudiants étrangers vers le marché du travail	16
3. Méthodologie de recherche	17
Sommaire de la méthodologie	17
Sources des données	17
Aperçu de la méthodologie	19
4. Présentation et analyse des données	20
Ceux qui sont venus en Ontario : étudiants étrangers, 2000-2012	20
Le tableau d'ensemble : l'Ontario avait de l'importance au départ et elle en a pris au fil du temps....	21
Le sexe et l'âge : la parité hommes-femmes fait maintenant défaut	24
Permis de travail : le nombre d'étudiants qui travaillaient hors campus s'est accru au fil du temps ...	26
Pays d'origine : croissance rapide de l'Inde, ainsi que d'autres pays d'Asie et d'Afrique.....	28
Niveau d'études : le collège est devenu le plus important endroit des études de la population étudiante étrangère	29
Endroit des études en Ontario : Toronto domine	28
Ce qui est arrivé une fois les études terminées : les transitions faites par les étudiants étrangers, 2002-2011.....	30
Nombre de ceux qui sont restés : davantage d'étudiants sont demeurés en Ontario au fil du temps .	31
Moyens par lesquels les étudiants étrangers sont restés au Canada : le permis de travail postdiplôme.....	32
Pays d'origine : croissance rapide de l'Inde, ainsi que d'autres pays de l'Asie et de l'Afrique	34
Transitions : le sexe et l'âge	34
Les endroits avant et après la transition : Toronto domine	35
Résultats économiques : les étudiants qui faisaient une transition directe vers la résidence permanente avaient tendance à toucher un revenu plus élevé que celui des autres immigrants.....	35

Limites et futures recherches	37
5. Étude de cas des étudiants étrangers en Ontario.....	38
Contexte	38
Le lien entre l'étude de cas et les constatations du présent rapport	39
6. Analyse	42
Le nombre d'étudiants étrangers qui font la transition en Ontario.....	42
Un nombre accru d'étudiants étrangers font la transition vers un statut temporaire	43
Variation hommes-femmes.....	44
Les étudiants étrangers travaillent de plus en plus hors campus	44
Pays d'origine : l'Inde devient la source principale d'étudiants étrangers	44
Les études collégiales : de plus en plus choisies par les étudiants étrangers	45
Les nouveaux changements en matière de politique comporteront de profondes retombées sur le nombre d'étudiants étrangers	45
7. Conclusion.....	46
Bibliographie	48

1. Introduction

Au cours de la dernière décennie, le secteur de l'enseignement supérieur au Canada a élaboré plusieurs stratégies de mondialisation par la promotion de la recherche internationale et interculturelle, les possibilités d'études à l'étranger de même que le recrutement d'étudiants étrangers [Snowdon (2015), p. 4]. Le gouvernement du Canada a également mis au point des initiatives appuyées par de nouvelles politiques et dont l'objet consiste à faciliter l'admission et la transition des étudiants étrangers. Si l'essor des étudiants étrangers est bien documentée [Cudmore (2005); Bond et al. (2007); BCEI (2013); Popovic (2013)], un nombre moindre d'analyses ont porté sur les voies de passage des étudiants, leur transition allant du visa d'étudiant au visa de travail, ainsi que l'expérience vécue par les étudiants étrangers sur le marché du travail au Canada [voir van Huystee (2011)]. La recherche permettant d'évaluer les retombées des changements apportés aux politiques provinciales et fédérales en vue de favoriser l'admission des étudiants étrangers et leur maintien en poste est également restreinte [voir Snowdon (2015)].

De 2002 à 2011, les transitions de statut des étudiants étrangers allant du visa d'étudiant au visa de travail – ou bien directement par le statut de résident permanent, ou bien par des programmes de travailleurs étrangers temporaires – se sont accrues dans l'ensemble du Canada, mais tout particulièrement en Ontario. Durant cette période, c'est effectivement en Ontario que les admissions et les transitions des étudiants étrangers ont été les plus nombreuses au pays et que ces deux catégories ont affiché les hausses les plus marquées. Le présent rapport traite des données sur les permis d'études obtenues par l'intermédiaire de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), ainsi que des données sur l'arrivée des étudiants étrangers et leur transition vers le marché du travail pour la période 2002-2011 en provenance de Statistique Canada. Nous approfondissons cette analyse par la présentation d'une étude de cas se rapportant aux expériences vécues par des étudiants étrangers en contexte collégial, de façon évaluer ces transformations à l'échelle des programmes. Nous remarquons une progression appréciable du nombre d'étudiants étrangers au pays, une hausse considérable du nombre de politiques destinées particulièrement aux étudiants étrangers depuis 2000, de même que l'importance croissante de l'évaluation de leurs rapports avec le marché du travail du Canada. Trois questions de recherche cadrent le présent rapport :

- a. Combien d'étudiants étrangers de niveau postsecondaire sont venus étudier en Ontario de 2000 à 2012? Quelles étaient leurs caractéristiques socioéconomiques, telles que leur pays d'origine, leurs compétences linguistiques, leur sexe, leur âge, leurs qualifications et leur niveau d'études?
- b. Une fois leurs études terminées en Ontario, combien d'étudiants étrangers sont demeurés au Canada? Quelles étaient leurs caractéristiques socioéconomiques, leurs résultats économiques, et où avaient-ils tendance à aller à l'issue de leurs études?
- c. Quels ont été les grands changements aux politiques fédérales et provinciales en Ontario qui ont influé sur l'immigration d'étudiants étrangers durant cette période? Comment ces politiques ont-elles influé sur le nombre d'étudiants étrangers qui sont arrivés puis demeurés ici après leurs études?

D'après notre recherche, nous constatons quatre tendances clés qui ressortent des données :

1. L'Ontario constitue la principale destination des étudiants étrangers au Canada, et son importance s'accroît de plus en plus au fil du temps. Les étudiants qui font des études en Ontario ont tendance à y demeurer une fois leurs études terminées, et cette tendance s'accroît au fil du temps.
2. Les collèges sont désormais les lieux d'études les plus fréquentés par les étudiants étrangers qui souhaitent s'installer en Ontario. Bien que le nombre d'étudiants qui fréquentent les universités ait augmenté au fil du temps, celui des étudiants qui fréquentent les collèges s'est accru encore plus rapidement depuis l'instauration des nouvelles politiques fédérales au cours de la première décennie du XXI^e siècle.
3. Il n'y a plus en Ontario de parité hommes-femmes dans les admissions et les transitions des étudiants étrangers. En 2000, on comptait à peu près autant de femmes que d'hommes qui venaient étudier en Ontario, tandis qu'il n'y avait en 2012 que 40 % d'étudiantes étrangères.
4. Les étudiants étrangers qui viennent en Ontario sont désormais essentiellement originaires de l'Inde ou de la Chine. En 2000, les régions d'origine des étudiants étrangers en Ontario étaient diversifiées et englobaient notamment l'Europe, la Corée du Sud et l'Asie de l'Est. En 2012, les étudiants étrangers en Ontario étaient originaires de l'Inde à plus de 56 %. Voilà qui témoigne de variations marquées dans les régions d'origine des étudiants, dont la plupart proviennent désormais de l'Asie du Sud, du Moyen-Orient et, dans une certaine mesure, de l'Afrique.

Ce rapport est structuré comme suit : la section 2 présente un court examen de la documentation relative au recrutement des étudiants étrangers, à leur nombre, à leur intégration, à leur transition et à leur maintien en poste, y compris les changements pertinents aux politiques fédérales et provinciales. Elle permet également de mettre en contexte la croissance du Canada qui, de petit protagoniste qu'il était dans le recrutement d'étudiants étrangers à l'échelle mondiale, est devenu en 2011-2012 une destination de premier ordre pour ces derniers. La section 3 décrit les trois questions de recherche en lien avec les étudiants étrangers en Ontario de 2000 à 2012 ainsi que la justification du présent rapport. La section 4 présente la méthodologie employée, l'analyse des données, dont les constatations les plus importantes qui ressortent de notre travail, les caractéristiques analysées de même que les limites de notre démarche. La section 5 révèle les données d'une étude de cas ayant trait à un programme collégial destiné aux étudiants étrangers de l'Inde afin d'exemplifier la mesure dans laquelle les tendances décelées à l'échelle provinciale se manifestent à l'échelle des programmes. La section 6 présente une analyse de nos constatations dans le vaste contexte politique des phénomènes en pleine évolution de la migration des étudiants étrangers. Nous discernons divers liens entre les changements aux politiques et le nombre d'étudiants étrangers, nous présentons des interprétations de nos constatations, puis nous proposons des domaines en vue de futures recherches sur l'admission des étudiants étrangers, les expériences qu'ils ont vécues, de même que leur transition vers le marché du travail de l'Ontario.

Il est à souhaiter que le présent document de politique permette d'éclairer les futures études à propos des étudiants étrangers et de leur transition vers le marché du travail. Notre analyse permet de répondre à de nombreuses questions quant au nombre d'admissions des étudiants étrangers et aux tendances à ce chapitre, mais elle suscite également d'autres questions précises sur ce qui arrive à ces étudiants une fois leurs études terminées. En outre, notre analyse englobe la période 2002-2012, caractérisée par de profonds changements politiques où le travail hors campus chez les étudiants

étrangers a été favorisé et élargi, le Programme de partenariat étudiant (PPE) a été lancé et le Programme de permis de travail postdiplôme (PTPD) a pris de l'ampleur. Notre rapport est également pertinent quant aux récents changements, dont l'instauration du programme fédéral de gestion des demandes Entrée express lancé au début de 2015. Notre analyse de données précède la présente période, mais nous tenons bel et bien compte des effets de ce changement sur les expériences vécues par les étudiants étrangers à l'étape de la transition.

2. Examen de la documentation et des politiques

Nous avons procédé à un examen des connaissances actuelles dans la documentation à propos des transitions effectuées par les étudiants étrangers vers le marché du travail, lequel englobait l'exploration de portails de recherche de bibliothèques universitaires. Nous avons également mené une recherche dans la Gazette du Canada afin d'étudier les documents du gouvernement fédéral qui portent sur les étudiants, notamment pour tenter d'expliquer le contexte des politiques en pleine évolution de 2000 à 2012. Nous avons compilé les politiques pertinentes ayant influé sur les étudiants étrangers au cours de cette période-là. La présente section donne une description de chaque changement politique décelé ainsi qu'une évaluation des rapports entre les politiques et l'attraction des étudiants étrangers ainsi que leur maintien en poste durant cette même période.

Changements politiques fédéraux pertinents au Programme des étudiants étrangers

L'attention prêtée par le gouvernement fédéral aux étudiants étrangers date au moins des années 1950. À cette époque-là, on élaborait des stratégies pour mettre l'aide au développement outre-mer en lien avec le recrutement d'étudiants étrangers [Trilokekar et Kizilbash (2013)]. Toutefois, le Canada n'a pas eu de politiques coordonnées pour superviser le recrutement des étudiants étrangers avant les années 1990 [Chandler (1989), p. 73-80]. Des changements politiques rapides ont précédé cette décennie-là, mais leur instauration visait essentiellement à réagir à l'arrivée massive d'étudiants étrangers ou à tirer parti du manque d'intérêt de la concurrence en la matière [Snowden (2015), p. 4-7]. Dans les années 1990, la création de politiques durables relatives aux étudiants étrangers a figuré à l'ordre du jour du gouvernement fédéral. En 1998, un groupe consultatif pour la révision de la législation sur l'immigration a formulé un avis à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) comme quoi CIC devrait faciliter l'admission des étudiants étrangers et leur transition vers la résidence permanente. Dans un rapport paru en 1999, CIC a proposé de nouvelles orientations dans les politiques et lois relatives à l'immigration des réfugiés, dans l'optique de privilégier le recrutement de travailleurs hautement qualifiés, y compris des étudiants étrangers [CIC (1999), p. 31-35]. Dans le rapport paru subséquemment en 2001, le gouvernement du Canada a manifesté la volonté d'« [...] appuyer une stratégie concertée de recrutement d'étudiants étrangers menée par les universités canadiennes [...] [Canada, gouvernement du (2001), p. 86] et d'« [...] améliorer sensiblement la performance du Canada pour ce qui est de recruter des talents étrangers, y compris des étudiants [...] » [ibid]. Les politiques promulguées après 2000 et qui ont comporté la plus grande incidence sur les étudiants étrangers étaient alimentées essentiellement par le modèle d'immigration mis de l'avant par le gouvernement fédéral au moyen de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) en 2002; l'objectif de la LIPR consistait à réformer toutes les facettes de l'immigration au Canada, notamment admettre un nombre supérieur d'immigrants hautement qualifiés et, parallèlement, restreindre le nombre d'immigrants pouvant être admis pour des raisons familiales ou humanitaires. À l'étape de la préparation menant à cette loi, on a

évoqué dans plusieurs rapports la nécessité d'attirer des immigrants économiques, quelle que soit la catégorie à laquelle ceux-ci appartiennent [Groupe consultatif pour la révision de la législation sur l'immigration (1998); Dolin et Young (2002)]. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a témoigné de son vif intérêt en vue de faciliter l'admission et la transition d'étudiants étrangers, qui sont habituellement hautement qualifiés et procureront vraisemblablement des avantages appréciables à la société canadienne. De 2000 à 2005, le gouvernement du Canada a signé des ententes et accords fédéraux-provinciaux-territoriaux avec chaque gouvernement provincial et territorial pour décrire les priorités communes dans la politique en matière d'immigration, y compris attirer les étudiants étrangers et les maintenir en poste [voir CIC (2010a)].

Dans chacun des rapports annuels de CIC déposés au Parlement entre 2004 et 2012, le gouvernement a signifié son engagement d'accroître le nombre d'étudiants étrangers et mis en relief les avantages connexes de cette démarche. Récemment, le gouvernement fédéral a étoffé sa stratégie de mondialisation par la création d'Édu-Canada, la Direction de l'éducation internationale d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD) chargée de faire connaître à l'étranger les possibilités éducatives du Canada. Édu-Canada a également publié les tentatives réussies de mondialisation des universités et des gouvernements provinciaux ou territoriaux pour montrer les avantages des études faites au Canada [voir Édu-Canada (2015)], le tout assorti de l'image de marque *Imagine : Education au/in Canada* servant à la promotion mondiale de l'éducation au Canada auprès des étudiants étrangers. Auparavant, les efforts de promotion avaient tendance à porter sur l'identité des gouvernements provinciaux, après quoi on a jugé qu'il était essentiel de créer une image de marque pancanadienne afin d'en arriver à des tentatives efficaces de promotion et de recrutement à l'échelle mondiale pour l'ensemble du Canada. À l'origine, l'initiative Édu-Canada a fait l'objet d'un financement de 1 M\$/année pour promouvoir l'image de marque en éducation auprès des principaux pays d'origine des étudiants étrangers, comme l'Inde ou la Chine [Kunin (2012), p. 12-13]. En effet, une grande partie de l'initiative Édu-Canada consiste à fournir aux consulats et aux ambassades des articles promotionnels et des fonds pour prendre part à des activités de recrutement; de fait, le nombre de consulats et d'ambassades ayant obtenu du financement dans le cadre d'Édu-Canada s'est accru, pour passer de 15 en 2006 à 95 en 2010 [ibid]. L'initiative Édu-Canada avait également pour objet d'établir des partenariats bilatéraux avec des pays, de façon à accroître la mobilité des étudiants vers le Canada. Par suite des politiques susmentionnées, le nombre d'étudiants étrangers au sein de nombreux établissements d'enseignement au Canada a augmenté considérablement, et il semble que l'initiative Édu-Canada et l'image de marque *Imagine étudier au Canada* constituent des mécanismes d'orientation utiles [Chappell (2013); Trilokekar et Kizilbash (2013)]. En 2014, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, au moyen de laquelle on cherche à augmenter du double le nombre d'étudiants étrangers pour porter celui-ci à 450 000 d'ici 2022 [MAECD (2014)].

Ces tentatives avaient pour but d'attirer les étudiants étrangers vers le secteur éducatif du Canada, mais il s'y trouvait également une évaluation de la mesure dans laquelle les étudiants étrangers pourraient répondre de façon vitale à certains des besoins du pays en matière de main-d'œuvre qualifiée. Dans la foulée de la déréglementation et de la hausse subséquente des droits de scolarité à l'université durant la deuxième moitié des années 1990, le gouvernement fédéral s'est mis à louer le potentiel économique et social des étudiants étrangers [Trilokekar et Kizilbash (2013)]. Un rapport est paru en 1998 pour prodiguer à Citoyenneté et Immigration Canada des conseils sur l'orientation future optimale de la politique du Canada en matière d'immigration [GCRLI (1998)]. Entre autres recommandations, il y

est énoncé que « Citoyenneté et Immigration Canada doit autoriser légalement les étudiants étrangers ayant mené à bien des études de niveau postsecondaire au Canada à présenter une demande de statut d'immigrant reçu au Canada s'ils ont une offre d'emploi permanent et acceptable » [d'après *ibid*, p. 24]. Le rapport recommande également la recommandation suivante : « le Ministère doit faciliter l'admission d'étudiants étrangers [au Canada] » [d'après *ibid*, p. 24]. D'autres rapports, dont ceux parus au titre de la *Stratégie d'innovation de 2002* du gouvernement fédéral, véhiculent un message semblable [CIC (1999) et (2001); Canada, gouvernement du (2001) et (2002)]. De 2004 à 2012, dans les rapports annuels de CIC présentés au Parlement, les étudiants étrangers font l'objet en moyenne de 22 mentions pour chaque rapport. D'autres rapports font état du besoin d'attirer les étudiants étrangers, compte tenu de leur potentiel économique [Canada, gouvernement du (2002); Dolin et Young (2002)]. Au cours des dix années suivantes, l'admission des étudiants étrangers au Canada allait augmenter dans l'ensemble [CIC (2012), p. 89-90], ce qui témoigne du succès remporté par la nouvelle image de marque du Canada en éducation [CIC (2010b); MAECD (2012)]. C'est donc dire qu'une réorientation substantielle s'est produite au cours des années 1990 et 2000, aux termes de laquelle le potentiel économique des étudiants étrangers influencerait sur les priorités du gouvernement fédéral.

En outre, plusieurs changements instaurés depuis 2000 dans les politiques en matière d'immigration allaient compléter l'expansion des stratégies de mondialisation éducative. Premièrement, le Programme de désignation des candidats de la province (PDCP) a été instauré à grande échelle à la fin des années 1990 pour répondre aux besoins distincts des régions en main-d'œuvre et favoriser l'établissement des immigrants au-delà des trois principales villes que sont Toronto, Montréal et Vancouver. Au titre du PDCP, les gouvernements provinciaux désignent chaque demande de résidence permanente à la condition que les candidats s'établissent dans la province en question, quoique nulle mesure ne soit prise pour voir à ce que ce soit le cas [Pandey et Townsend (2010), p. 4]. Les gouvernements du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan ont amplement recouru au PDCP pour accroître la population de ces provinces et combler les besoins en main-d'œuvre. Le PDCP constitue potentiellement une voie de passage très utile pour les étudiants étrangers à la recherche du statut de résidence permanente au pays. En 2015, au titre du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI), le PDCP de l'Ontario, on a établi un objectif de 5 200 désignations, lequel englobe à la fois les désignations ayant trait au POCI et celles relatives au programme Entrée express. Les étudiants à la maîtrise et au doctorat peuvent présenter une demande dans le cadre du POCI [Immigration en Ontario (s.d.)].

Deuxièmement, on a créé des visas de travail pour étudiant par divers changements apportés aux politiques pour stimuler la participation des étudiants étrangers au marché du travail, durant leurs études et après celles-ci. Le Programme de permis de travail postdiplôme (PTPD) a été lancé en 2006 afin que les étudiants étrangers puissent travailler jusqu'à deux et trois ans suivant l'obtention de leur diplôme. Depuis l'instauration du PTPD, le nombre de permis de travail hors campus (PTHC) délivrés aux étudiants étrangers augmente chaque année. Cette politique tombait à point; depuis la déréglementation en 1996, les droits de scolarité des étudiants étrangers ont augmenté constamment au début des années 2000. Or, les étudiants étrangers considèrent la capacité de toucher un revenu pour acquitter les droits de scolarité comme un grand avantage [BCEI (2013), p. 19]. Pendant que le PTHC était en vigueur, les étudiants étrangers s'en sont prévalu pour la plupart : plus de 90 % d'entre eux ont déclaré avoir un emploi hors campus pendant au moins six heures/semaine [IBID (2013), p. 19]. En juin 2014, les étudiants étrangers ont obtenu l'autorisation de travailler hors campus pendant au plus 20 heures/semaine sans devoir posséder de permis particulier, l'offre d'emploi en question étant

concrètement incorporée au visa de travail pour étudiant. Hélas, aucune étude n'a permis d'examiner les retombées directes du PTHC sur les expériences vécues par les étudiants étrangers au sein du marché du travail. Lancé en 2006 en guise de projet pilote, le PTPD a pris de l'ampleur en 2007 et 2008. On l'a modifié en 2008 pour répondre davantage aux besoins des diplômés étrangers par la prolongation possible de sa durée – jusqu'à trois ans après l'obtention du diplôme – si le programme de l'étudiant s'étendait sur deux ans ou plus. L'étudiant doit présenter une demande de permis de travail dans les 90 jours suivant la réception d'une confirmation écrite de l'obtention du diplôme. Parce que la validité d'un permis de travail hors campus correspond habituellement à la période d'études (c'est-à-dire la durée du programme scolaire, à laquelle s'ajoutent 90 jours), l'étudiant n'est pas tenu de rendre son permis de travail hors campus afin de présenter une demande [CIC (2010b)]. Aux yeux des étudiants étrangers, le PTPD constitue un outil important afin d'acquérir une expérience de travail avant de présenter une demande de résidence permanente au titre de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF) ou du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMSF).

Troisièmement, la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) a été créée en 2008 par instruction ministérielle pour procurer une voie de passage aux étudiants étrangers, aux diplômés de fraîche date et aux autres travailleurs étrangers ayant acquis une expérience de travail au Canada dans des secteurs pertinents, dans l'optique d'une transition directe vers la résidence permanente (RP). En ce qui concerne les étudiants étrangers, cette mesure signifiait que « les diplômés étrangers devront acquérir 12 mois d'expérience de travail légal dans une période de 24 mois avant de présenter une demande au titre de la CEC, obtenir un titre de compétences canadien après avoir étudié au Canada à temps plein durant au moins deux années scolaires, et satisfaire au niveau de compétence linguistique propre à leur niveau de qualification professionnelle » [d'après la Gazette du Canada (2008)]. Toujours en ce qui concerne les étudiants étrangers, la période de travail durant les études n'est toujours pas comptabilisée en vue des 12 mois susmentionnés, mais elle l'est dans le contexte du PTPD. De 2008 à 2014, d'anciens étudiants étrangers ont eu recours à cette voie de passage pour effectuer leur transition vers la RP. Depuis ce temps, la CEC a été interrompue et les étudiants étrangers qui cherchent à obtenir leur résidence permanente (RP) doivent présenter directement une demande au moyen du processus d'Entrée express amorcé en 2015.

Quatrièmement, le Programme de partenariat étudiant (PPE) a été créé en 2009 en tant que projet pilote entre l'Association des collèges communautaires du Canada (désormais Collèges et Instituts Canada) et CIC dans l'optique de rationaliser et de simplifier le processus de visa de travail pour les étudiants de l'Inde (et ultérieurement ceux de la Chine). Le PPE a eu pour effet d'accroître le nombre de visas délivrés aux étudiants de l'Inde dans l'ensemble depuis sa création, passant de 3 244 en 2008 à 5 790 en 2009, puis à près de 12 000 en 2010 [Walton-Roberts (2013)]. Il a permis la mise en place d'un mécanisme de recrutement solide auquel le gouvernement du Canada peut recourir en Inde, ce qui faisait défaut jusque-là.

Cinquièmement, le système Entrée express marque un changement très récent mais considérable en matière de politique, lequel a influé dans une certaine mesure sur le processus de transition des étudiants étrangers vers la RP. C'est en 2015 que le gouvernement du Canada a instauré ce système en vue de gérer les demandes de RP provenant des catégories d'immigrants économiques (y compris les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme et d'un visa de travail temporaire). Le processus rationalisé du système Entrée express permet le traitement rapide des demandes de RP recherchées. Les candidats

admissibles seront invités à présenter une demande de RP en fonction de leur note au titre du système de rendement global. Le nombre maximal de points que le particulier peut obtenir est 1 200 : 600 en fonction du capital humain et de facteurs démographiques tels que l'âge, la scolarité et l'expérience de travail; et 600 ou bien au moyen de la désignation par le truchement d'un programme de désignation des candidats de la province (PDCP), ou bien par une offre d'emploi valide. Celle-ci doit englober une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) favorable, aux termes de laquelle on a établi qu'il est impossible de pourvoir le poste avec un travailleur canadien ayant les mêmes qualifications. Une offre d'emploi positive et appuyée par une EIMT permettra au demandeur d'obtenir 600 points (ce qui est concrètement suffisant en vue de la qualification). Le gouvernement procède périodiquement à des « tirages » où les particuliers sont invités à présenter une demande de résidence permanente selon leur note au titre du système de rendement global. La capacité de réussite des étudiants étrangers aux termes du système Entrée express devra faire l'objet d'une évaluation au cours de la prochaine année.

Somme toute, les images de marque « Imagine étudier au Canada » et Édu-Canada remportent un succès modeste en ce qui touche la promotion du Canada comme destination de choix pour les étudiants étrangers, mais il reste du travail à faire pour instaurer une politique fédérale cohérente de mondialisation [Trilokekar et Kizilbash (2013)]. Le PTHC s'est révélé une réussite pour les étudiants étrangers et le gouvernement. Il résulte du PTPD une catégorie supplémentaire de travailleurs étrangers temporaires, ce qui procure aux étudiants étrangers diplômés l'occasion d'acquérir une expérience de travail et de toucher un revenu. La CEC forme une voie de passage efficace vers la RP, mais elle semble sous-utilisée par les étudiants étrangers. Le PDCP constitue également une transition potentielle des étudiants étrangers vers la RP, mais il semble également qu'elle ait été sous-utilisée par le gouvernement de l'Ontario durant la période de notre étude. Quant à la forte montée des admissions d'étudiants originaires de l'Inde ou de la Chine au secteur collégial, elle est attribuable au moins en partie au PPE.

Le tableau 1 répertorie les principaux changements en matière de politique édictés par le gouvernement fédéral. Pour fins de contexte, ce tableau permet également de relever le nombre d'étudiants étrangers en Ontario à chaque année pertinente.

Tableau 1. Principaux changements en matière de politique et nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers au Canada, 2000-2012

Principal changement en matière de politique	Année	Canada	Ontario
-	2000	44 407	13 537
-	2001	52 809	16 257
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés –</i> Les étudiants étrangers inscrits à un cours ou un programme à court terme de six mois ou moins n'ont plus besoin d'un permis d'études	2002	51 787	16 638
Le 31 mars 2003 – Fin de la période transitoire précisée dans la LIPR (les causes non réglées à cette date font l'objet des nouveaux règlements décrits dans la LIPR)	2003		
Lancement du PTPD		47 917	15 489
Lancement du permis de travail hors campus	2004	44 375	14 542
« Simplification » du processus de demande : « Les étudiants étrangers peuvent obtenir un permis d'études valide pour toute la durée prévue des études, et ceux faisant des études postsecondaires peuvent changer de programmes d'études et d'établissements d'enseignement (publics et privés) sans en faire la demande à CIC au préalable » [CIC (2010b), p. 3]	2005		
Mai 2005 – Programme de permis de travail postdiplôme (PTPD) (les étudiants peuvent, une fois leur diplôme obtenu, travailler durant un an au maximum)		45 424	15 223
Avril 2006 – Permis de travail hors campus (les étudiants peuvent travailler jusqu'à 20 heures/semaine avec celui-ci)	2006	47 358	15 886
Édu-Canada (promotion à l'étranger de l'éducation au Canada)	2007	49 314	16 084
Septembre 2008 – Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)	2008	53 836	17 926
Programme de partenariat étudiant	2009	60 512	21 172
-	2010	68 121	27 514
-	2011	71 167	30 135
-	2012	74 521	32 416
-	2013	-	-
Changements apportés au PTPD et au PTHC – Il n'est plus nécessaire de présenter une demande au titre du PTHC pour travailler hors campus (la limite maximale de 20 heures/semaine demeure en vigueur)	2014	-	-

Sources : CIC (2004); CIC (2010b); CIC (2012); totalisations de données personnalisées)

Ontario : changements en matière de politique provinciale

Les politiques du gouvernement provincial contribuent également à structurer l'expérience vécue par les étudiants étrangers. En 1994, le gouvernement de l'Ontario a instauré une politique en vertu de laquelle les résidents temporaires de la province, y compris les étudiants étrangers, devaient assumer le coût de l'assurance-santé. Cette mesure a eu pour effet prévisible de diminuer le nombre des

demandeurs aux universités de la province et, de ce fait, de réduire le nombre d'inscriptions. En 1995, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la compression des subventions aux études versées aux universités en ce qui touche les étudiants étrangers, après quoi les universités seraient libres d'exiger les droits de scolarité de leur choix aux étudiants étrangers et de conserver les profits. Bien que les universités de l'Ontario aient exigé différents droits de scolarité à ce chapitre depuis les années 1970, la vaste déréglementation des droits dans la province a comporté de fortes retombées sur le recrutement des étudiants étrangers [Snowden (2015) p. 14]. De fait, les droits de scolarité des étudiants étrangers n'ont cessé de croître depuis cette déréglementation. En 2006-2007, les droits de scolarité des étudiants étrangers se situaient dans une fourchette allant de 6 900 \$ à 16 800 \$ pour les programmes universitaires de premier cycle [Réseau des CEC (s.d.)]; en 2014-2015, la moyenne des droits de scolarité des étudiants étrangers à l'université se situait à environ 20 447 \$, auxquels s'ajoutent des frais supplémentaires [Statistique Canada (2015)]. Cela dit, bien que les droits de scolarité des étudiants étrangers aient augmenté chaque année en Ontario depuis la déréglementation, ces droits demeurent comparables à ceux de pays concurrents tels que la Grande-Bretagne et les États-Unis [CBC (2013)]. La moyenne des droits de scolarité des étudiants étrangers s'établit à environ 14 000 \$/année [collegesdelontario.ca (s.d.)].

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) de l'Ontario a publié de nombreux rapports quant aux efforts visant à attirer les étudiants étrangers les meilleurs et les plus brillants. En 2005, l'Ontario a cherché à accroître le nombre d'étudiants étrangers en son sein au moyen d'une entente avec le gouvernement fédéral en matière d'immigration, laquelle devait être renouvelée en 2011 (les pourparlers demeurent en cours [CIC (2011)]). En 2013, le MFCU a publié un document de travail traitant de la mesure dans laquelle les modifications au Programme des étudiants étrangers allaient influencer sur la capacité de l'Ontario à recruter des étudiants étrangers et à les maintenir en poste. Le PDCP de l'Ontario comporte trois volets consacrés aux étudiants étrangers. Ces volets ciblent les étudiants étrangers au moyen d'offres d'emploi, de même que les étudiants à la maîtrise et au doctorat qui sont en Ontario et satisfont aux critères des volets. Dans le contexte de ce processus, le gouvernement de l'Ontario a conçu qu'il devait jouer le rôle suivant : « voir à ce que les critères soient rigoureux pour l'enseignement postsecondaire en Ontario par l'instauration d'un cadre stratégique permettant de préserver la réputation que nous avons acquise à l'échelle mondiale et que nous avons communiquée grâce à des programmes de qualité, à la protection des étudiants et à l'expérience positive vécue par les étudiants » [d'après le MFCU (2013)].

Transitions des étudiants étrangers vers le marché du travail

La documentation relative aux transitions des étudiants étrangers vers le marché du travail est restreinte. Les études s'y rapportant permettent d'évaluer les avantages économiques et, dans une certaine mesure, les expériences vécues par les étudiants étrangers après l'obtention de leur diplôme, mais les données quantitatives exhaustives font souvent défaut. À certains égards, une telle analyse est compliquée par le fait que les étudiants étrangers font partie de la catégorie des résidents temporaires au Canada, de sorte que leur transition vers le travail une fois leurs études terminées les fait entrer dans la vaste catégorie des travailleurs étrangers temporaires dans le contexte des données de CIC. Par conséquent, il est difficile de faire le suivi de la transition effectuée par les étudiants étrangers allant du statut d'étudiant à celui de résident permanent, en passant par le statut de travailleur. Devant une telle complexité, il est donc difficile de décomposer davantage ce groupe en fonction de facteurs comme, entre autres, le sexe, le niveau d'études, la compétence linguistique ou la région d'origine. À titre

d'exemple, peu d'études traitent des différences hommes-femmes, quoique l'auteure van Huystee (2011) constate que la population étudiante étrangère est essentiellement de sexe masculin. Un nombre restreint d'études s'appuient sur les données nationales relatives aux admissions et aux transitions pour chercher à approfondir les résultats économiques des étudiants étrangers, hormis quelques remarquables exceptions [Kunin and Associates (2012); BCEI (2013)]. Sauf l'auteur Popovic (2013), rares sont ceux qui ont analysé l'importance croissante du secteur collégial chez les étudiants étrangers.

3. Méthodologie de recherche

Sommaire de la méthodologie

Afin de répondre aux questions de recherche, nous nous sommes servis d'une méthodologie mixte faisant appel, d'une part, à des démarches quantitatives pour présenter l'analyse statistique des données sur les visas et les revenus et, d'autre part, à des méthodes qualitatives pour étudier l'évolution des politiques pertinentes et l'influence que celles-ci exercent. Nous avons également employé une démarche par étude de cas afin d'exemplifier la mesure dans laquelle certains principaux facteurs d'admission et de transition que nous avons discernés chez les étudiants étrangers sont évidents à l'échelle des programmes d'études collégiales. Une fois combinées, ces méthodes donnent un aperçu utile du contexte des politiques en pleine évolution ainsi que des phénomènes naissants quant à l'admission des étudiants étrangers et à leur transition vers le marché du travail.

Sources des données

Les données relatives au dénombrement des étudiants étrangers, à leurs caractéristiques, à leurs résultats et aux politiques à leur sujet sont issues de diverses sources. Le tableau 2 montre que les trois ensembles de données employés dans le présent rapport sont issus de Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que de Statistique Canada. Les extraits des formulaires T4 des résidents temporaires de Citoyenneté et Immigration Canada permettent de consigner le nombre d'admissions uniques des étudiants étrangers qui arrivent au Canada pour chaque trimestre allant de 2000 à 2012. Ces données englobent tous les étudiants étrangers connus au pays et il est possible de les ventiler par province ou région métropolitaine de recensement¹, ainsi que par caractéristiques socioéconomiques. Les données de *Faits et chiffres* permettent de consigner les transitions vers les différents visas d'immigration qu'effectuent les étudiants déjà au Canada, ainsi que leurs caractéristiques socioéconomiques et géographiques. Compte tenu des données sur les transitions, à titre d'exemple, nous sommes en mesure d'évaluer le nombre d'étudiants étrangers qui demeurent en Ontario une fois leurs études terminées et, s'ils ne demeurent pas en Ontario mais ailleurs au Canada, le nouvel endroit où ils se trouvent au pays.

¹ Les régions métropolitaines de recensement, ou RMR, sont des subdivisions géographiques statistiques utilisées par le gouvernement fédéral pour procéder au recensement. Parce que les RMR sont habituellement regroupées autour des villes (p. ex., Toronto; Ottawa), il est possible de constater combien d'étudiants étrangers se déplacent vers des endroits particuliers de la province.

La *Base de données longitudinales sur les immigrants* de Statistique Canada forme la troisième source de données quantitatives. Celle-ci permet de recueillir et de stocker les fichiers des données fiscales, dont l'information sur le revenu, des immigrants au Canada. Elle ne permet pas de discerner explicitement les étudiants étrangers, mais elle englobe les autres statuts de visa vers lesquels les étudiants étrangers effectuent une transition, en particulier les catégories de résident permanent. Moyennant quelques rajustements, nous pouvons utiliser ces données sur le revenu pour procéder à l'estimation des gains des étudiants étrangers à la suite de leur transition vers le statut de résident permanent en fonction de caractéristiques du capital humain telles que l'éducation.

Tableau 2. Sommaire des données quantitatives employées

Ensemble de données	Données comprises	Période	Géographie	Source
Extraits des formulaires T4 des résidents temporaires	* Admission des étudiants étrangers * Caractéristiques socioéconomiques des étudiants étrangers	2000-2012	RMR; provinces; Canada	Citoyenneté et Immigration Canada (2013a)
Faits et chiffres – Aperçu de l'immigration	* Transitions des étudiants étrangers * Caractéristiques socioéconomiques des étudiants étrangers	2002-2011	RMR; provinces; Canada	Citoyenneté et Immigration Canada (2013b)
Base de données longitudinales sur les immigrants	* Résultats économiques des immigrants permanents	1980-2011	Provinces; Canada	Statistique Canada (2014)

L'analyse des changements pertinents en matière de politique qui touchent les étudiants étrangers peut être évaluée à partir des diverses sources répertoriées au tableau 3. La première source, la *Gazette du Canada*, nous a permis d'obtenir les listes et descriptions des changements instaurés en matière de politique et à l'échelle nationale depuis 2000. Les Bulletins opérationnels de Citoyenneté et Immigration Canada nous ont fourni des descriptions détaillées des changements en matière de politique, y compris des communiqués, des discours, des énoncés et des politiques de CIC. Ces deux premières formes de collecte de données ont permis de circonscrire le contexte des politiques visant les étudiants étrangers dans le cadre de notre rapport. Les publications savantes et universitaires ont constitué la troisième source d'information, dans laquelle figuraient des études empiriques sur les étudiants étrangers durant leurs études et après l'obtention de leur diplôme. En outre, pour étoffer le contexte à l'échelle des programmes, nous nous sommes appuyés sur les recherches faites antérieurement, dont un projet en collaboration avec le Collège Conestoga ainsi que des recherches préalables relativement à du personnel infirmier scolarisé à l'étranger et admis au Canada en tant qu'étudiants pour y travailler afin d'avoir accès à la profession au Canada [Walton-Roberts et Henneby (2012); Walton-Roberts et al. (2014)]². Le

² Ces deux projets de recherche ont obtenu l'approbation du comité d'éthique et de la recherche de l'Université Wilfrid-Laurier.

présent rapport s'appuie sur ces recherches pour mettre en relief le processus détaillé de la transition faite par les étudiants étrangers vers le marché du travail.

Tableau 3. Sommaire des données qualitatives employées dans le rapport

Ensemble de données	Données comprises	Période	Géographie	Source
Gazette du Canada	* Changements en matière de politique fédérales	2000-2014	Canada	Gouvernement du Canada (2014)
Bulletins opérationnels	* Changements en matière de politiques sur l'immigration	1994-2014	Canada	Citoyenneté et Immigration Canada (2014)
Publications savantes et grand public	* Examen et évaluation des politiques	1997-2015	Ontario; Canada	Diverses
Sondages et entrevues	* Retombées des politiques	2014-2015	Collège Conestoga, Waterloo	Collège Conestoga

Aperçu de la méthodologie

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario est documenté dans les bases de données de CIC et de Statistique Canada. Nous analysons ces données à l'aide des statistiques descriptives et de la modélisation linéaire afin de décrire les chiffres, les caractéristiques et les tendances propres aux étudiants étrangers en Ontario de 2000 à 2012. La deuxième partie de l'analyse statistique s'appuie sur les données de CIC relatives à la transition et la *Base de données longitudinales sur les immigrants* afin d'utiliser le nombre de transitions entre les catégories des visas délivrés aux étudiants étrangers (travailleurs temporaires et résidents permanents). Les taux de transition au Canada sont évalués d'après le statut d'immigrant, la géographie et les caractéristiques socioéconomiques pour brosser le tableau d'ensemble de ceux qui demeurent en Ontario et du statut vers lequel ils peuvent effectuer une transition. Ensuite, les résultats économiques de ceux qui demeurent en Ontario sont évalués à l'aide des données sur le revenu, assorties de quelques estimations et corrections statistiques. Ces résultats figurent dans l'analyse des tableaux, des graphiques, des cartes géographiques et des statistiques à l'aide de l'outil Stata 13.

À l'analyse statistique susmentionnée, nous avons ajouté des recherches qualitatives de politiques et de changements en la matière aux niveaux fédéral et provincial de 1996 à 2015. Nous avons privilégié cette dernière période à la période de 2000 à 2012 en raison de plusieurs grands changements en matière de politique survenus avant 2000, et du fait que la cohorte admise en 2012 et avant obtiendra son diplôme et sera touchée par les changements en matière de politique apportés après 2012. Notre analyse de contenu est assortie d'une analyse critique et des publications savantes. Nous proposons une évaluation provisoire des rapports entre les politiques en pleine évolution et le nombre d'étudiants étrangers ainsi que les tendances connexes. Par exemple, la montée en flèche du nombre d'étudiants collégiaux depuis 2010 coïncide avec l'instauration du PPE et le succès remporté par celui-ci. L'expansion du PTPD est en corrélation directe avec la capacité des étudiants étrangers à faire la transition vers le marché du travail et à acquérir une expérience professionnelle utile au Canada. Toutefois, certaines données n'étaient pas en corrélation avec les changements en matière de politique. Bien que la catégorie de l'expérience

canadienne (CEC) soit largement perçue comme un tremplin important pour permettre aux étudiants étrangers d'obtenir la RP, il ressort de notre analyse des données qu'un très faible nombre d'étudiants étrangers ont effectué une transition vers la CEC avant 2012. Il se peut également que l'instauration du PPE en 2009 constitue un facteur quant à la domination croissante de la population étudiante de sexe masculin dans l'offre d'étudiants étrangers, parce que la population étudiante indienne à destination du Canada est davantage de sexe masculin que féminin. Si les changements en matière de politique ne permettent pas d'expliquer tout le tableau d'ensemble, la mise en corrélation des changements en matière de politique avec les données permet d'évaluer la mesure dans laquelle ces deux facettes peuvent entrer en rapport.

Pour distinguer davantage en quoi ces macrochangements à l'échelle des données nationales et provinciales se manifestent à l'échelle des programmes, nous nous sommes servis des données recueillies dans le cadre de la recherche par étude de cas faite antérieurement au Collège Conestoga. Les études de cas sont utiles parce qu'elles permettent d'exemplifier les chiffres et les politiques à un niveau particulier. Il existe de nombreux moyens par lesquels choisir des études de cas valables, mais la présente étude se penche sur les programmes de techniques infirmières et sciences de la santé du Collège Conestoga, ce qui fournit un cas significatif qui exemplifie l'essor rapide des admissions d'étudiants étrangers originaires de l'Inde aux programmes d'études collégiales. Il se révèle également pertinent de prêter attention aux sciences infirmières afin de constater les voies de passage vers le marché du travail au sein d'une profession réglementée de même que l'importance des variations hommes-femmes que révèlent actuellement les données sur les admissions. En outre, le Collège Conestoga a exercé un mandat actif et précoce de mondialisation par l'établissement d'ententes avec des recruteurs internationaux du domaine des sciences infirmières [Walton-Roberts et Hennebry (2012)].

4. Présentation et analyse des données

Ceux qui sont venus en Ontario : étudiants étrangers, 2000-2012

Au moyen de notre première question de recherche, nous souhaitons évaluer le nombre d'étudiants étrangers qui sont venus en Ontario depuis 2000. Pour ce faire, nous avons recueilli les données de CIC sur les visas quant aux admissions des étudiants étrangers au Canada et qui décrivent les caractéristiques de ces derniers, comme le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau d'études et le lieu de résidence en Ontario. Enfin, nous nous penchons sur les liens entre les données à l'aide d'une analyse statistique.

De 2000 à 2012, jusqu'à 253 000 étudiants étrangers sont venus en Ontario; ce nombre surpasse celui des autres provinces ou territoires au Canada. La proportion annuelle de ces étudiants en Ontario relativement au total national a augmenté pour passer de 31 % en 2000 à 44 % en 2012. Au cours de la même période, les admissions de la population étudiante étrangère de sexe masculin en Ontario se sont accrues plus rapidement que celles de la population étudiante de sexe féminin, de telle sorte que la population étudiante étrangère était en 2012 à 60 % de sexe masculin. En moyenne, les étudiants étrangers qui sont venus en Ontario avaient entre 20 et 24 ans, pendant qu'un nombre appréciable de ces étudiants avaient 18 ou 19 ans ou entre 25 et 29 ans. Durant leur séjour, la grande majorité des étudiants étrangers n'ont pas travaillé hors campus, bien qu'il y ait eu une augmentation appréciable

quant au nombre de ceux qui l'ont fait durant la période 2000-2012, un phénomène vraisemblablement attribuable aux nouveaux programmes de permis de travail. Les constatations les plus importantes se rapportent au lieu d'origine de ces étudiants et à l'endroit où ils ont étudié en Ontario. En 2000, les étudiants étrangers étaient originaires de plusieurs pays développés, tandis qu'ils provenaient majoritairement de l'Inde ou de la Chine en 2012. Toujours de 2000 à 2012, il y a eu accroissement du nombre d'admissions d'étudiants originaires de pays africains et de certains pays asiatiques, notamment le Nigeria et le Pakistan. Cette variation dans les régions d'origine a entraîné des changements quant au sexe de la population étudiante étrangère en Ontario, à son niveau d'études et à l'endroit où elles ont étudié. En 2000, la majorité des étudiants étrangers étaient inscrits à l'université; en 2012, cette majorité fréquentait un collège public. Enfin, la plupart des étudiants étrangers venus en Ontario ont fait leurs études à Toronto et dans les municipalités avoisinantes. Les autres endroits de premier plan où ils ont étudié en Ontario étaient Ottawa, Hamilton, London, Kitchener-Waterloo et Windsor.

Le tableau d'ensemble : l'Ontario avait de l'importance au départ et elle en a pris au fil du temps

Toute personne de l'étranger qui souhaite faire des études au Canada mais qui n'est actuellement ni résidente légale, ni citoyenne canadienne, doit présenter une demande de permis d'études. Cette demande sera examinée par un agent de CIC, après quoi la permission de venir au Canada à titre temporaire aux termes d'un visa d'étudiant étranger sera accordée ou refusée au demandeur. S'il est titulaire de ce visa, l'étudiant étranger est admis légalement au Canada, sous réserve des formalités s'y rapportant. Lorsque l'étudiant étranger en possession d'un visa valide se présente aux douanes puis est admis au pays, CIC consigne cette admission, ainsi que l'information au sujet de cet étudiant. Cette information est publiée en partie par CIC chaque année dans *Faits et chiffres* [CIC, 2014]; cependant, les statistiques publiées ne fournissent pas d'information détaillée sur les étudiants étrangers. Nous avons donc demandé et utilisé un ensemble particulier de données de CIC à propos des résidents temporaires, auxquelles nous avons eu accès de concert avec le ministère des Affaires civiles, de l'Immigration et du Commerce international de l'Ontario [CIC (2013a)]. À l'aide de telles données, lesquelles permettent un suivi de tous les étudiants admis au Canada pour y étudier, nous avons la possibilité exceptionnelle d'évaluer les chiffres et les résultats des étudiants étrangers en Ontario. Pour ce faire, nous devons filtrer les données. Premièrement, nous n'avons tenu compte que des étudiants étrangers en Ontario. Deuxièmement, parce que nous nous intéressions strictement aux étudiants de niveau postsecondaire, nous avons exclu les étudiants étrangers qui ne se situaient pas à ce niveau et comptaient pour environ 33 % de l'échantillon.

Durant toute la période 2000-2012, le Canada a accueilli 711 548 étudiants étrangers; de ce nombre, 252 819 (ou 35 %) sont venus en Ontario (tableau 4). L'Ontario a donc constitué la destination la plus importante des étudiants étrangers, parmi l'ensemble des provinces et territoires, au cours de cette période. Le nombre total d'admissions annuelles en Ontario a augmenté pour passer de 13 357 en 2000 à 32 416 en 2012. L'ampleur de ce changement se mesure de deux façons : le taux de croissance et la tendance linéaire. Le recours au taux de croissance permet de comparer la taille totale d'un groupe à une période initiale par rapport à sa taille ultérieurement. Le changement exprimé en pourcentage entre les chiffres correspond à la croissance au fil du temps. De 2000 à 2012, le taux de croissance

annualisé moyen des étudiants étrangers venus en Ontario est d'environ 1,9 % ($\pm 0,8$ %; $p < 0,01$), ce qui signifie que le pourcentage d'étudiants admis chaque année surpasse de 1,9 % celui de l'année précédente³.

À l'exemple du taux de croissance, la tendance linéaire permet de mesurer le changement à la taille du groupe au fil du temps, mais en des termes absolus. Par exemple, la tendance linéaire annualisée des étudiants étrangers qui sont venus en Ontario de 2000 à 2012 s'établit à environ 1 308 (± 132 ; $p < 0,001$). Autrement dit, chaque année, le nombre d'étudiants étrangers qui sont venus en Ontario a surpassé de 1 308 celui de l'année précédente. Au fil du temps, le nombre d'étudiants étrangers qui sont venus en Ontario a alors augmenté à un taux statistiquement significatif. Dans le graphique 1, nous pouvons également constater que la proportion de l'Ontario quant aux étudiants étrangers venus au Canada s'est accrue pour passer de 27 % au premier trimestre de 2000 à 50 % au dernier trimestre de 2012, ou de 31 % en 2000 à 44 % en 2012. Ces faits révèlent que l'Ontario était la principale destination des étudiants étrangers au Canada et qu'elle a pris de l'importance relativement à l'offre d'étudiants.

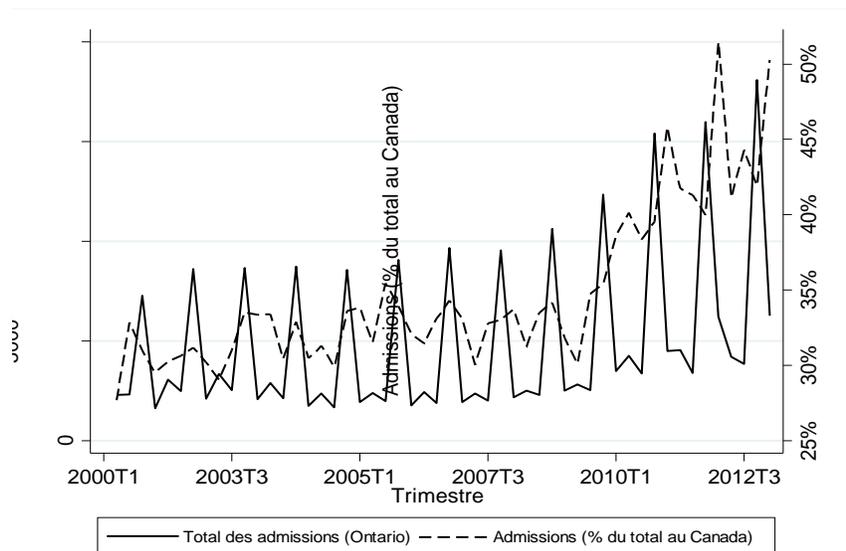
³ Le + ou -, dans ce cas-ci, témoigne d'une région de confiance à 95 % quant à l'estimation de la croissance annuelle.

Tableau 4. Admissions des étudiants étrangers au Canada par province et territoire, 2000-2012
(n = 711 548)

Région	Total	Pourcentage
Ontario	252 819	35,5 %
Colombie-Britannique	201 703	28,4 %
Québec	144 390	20,3 %
Alberta	45 842	6,4 %
Nouvelle-Écosse	22 458	3,2 %
Manitoba	15 637	2,2 %
Nouveau-Brunswick	11 452	1,6 %
Saskatchewan	10 820	1,5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	4 538	0,7 %
Île-du-Prince-Édouard	1 749	0,3 %
Territoire du Yukon	92	0,01 %
Territoires du Nord-Ouest	32	< 0,01 %
Nunavut	4	< 0,01 %
Province non déclarée	12	< 0,01 %
Total	711 548	100 %

Source : CIC (2013a)

Graphique 1 : Proportion de l'Ontario quant au total des admissions d'étudiants étrangers au Canada par trimestre, 2000-2012



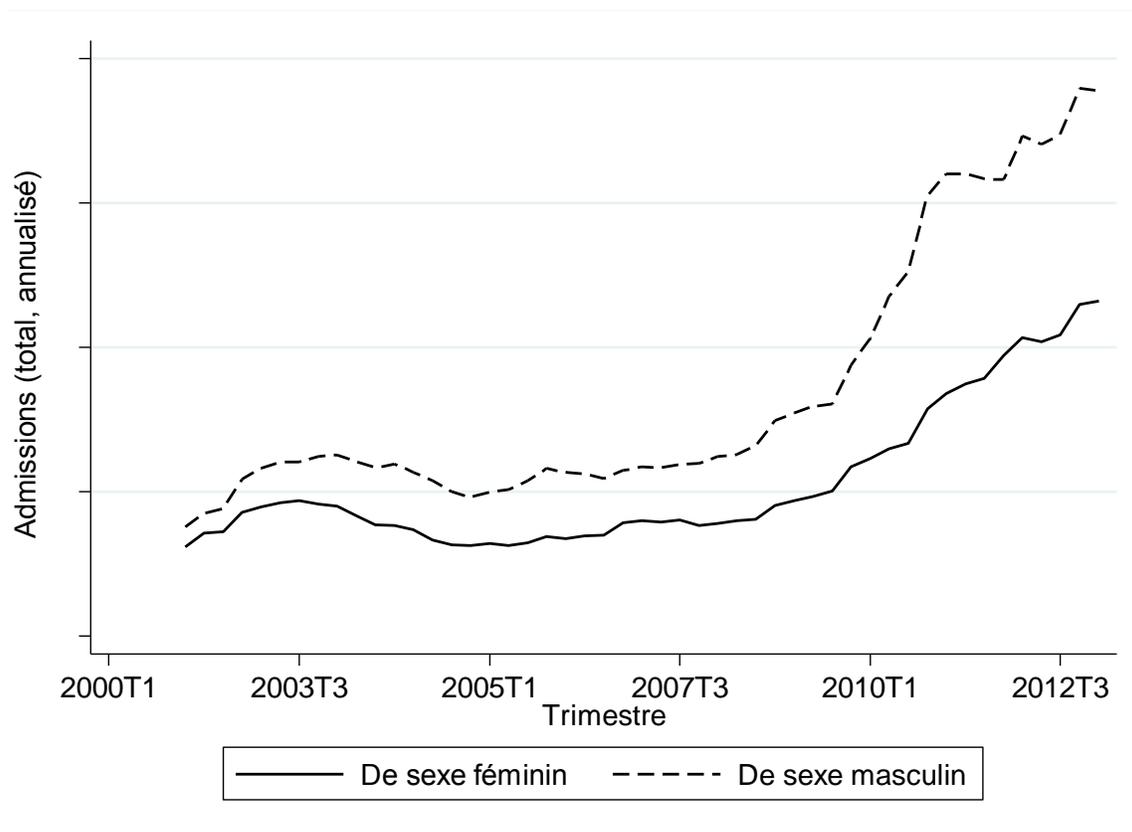
Remarques – T1 : Premier trimestre de l'année; T3 – Troisième trimestre de l'année.
Source : CIC (2013a)

Le sexe et l'âge : la parité hommes-femmes fait maintenant défaut

Parmi les 253 000 étrangers qui sont venus étudier en Ontario de 2000 à 2012, 43 % (ou 109 107) étaient de sexe féminin et 57 % (ou 143 690), de sexe masculin. Le graphique 2 nous révèle qu'en 2000, la population étudiante étrangère était répartie à peu près équitablement entre hommes et femmes, de sorte qu'il y avait une parité hommes-femmes dans les admissions des étudiants étrangers. Toutefois, au fil du temps, la ligne en tirets (population étudiante de sexe masculin) se situe à un niveau beaucoup plus élevé que la ligne continue (population étudiante de sexe féminin), ce qui montre que la population étudiante de sexe masculin était admise en plus grand nombre que celle de sexe féminin. En effet, les admissions d'étudiants étrangers ont augmenté presque deux fois plus que celles d'étudiantes étrangères. Cet écart de croissance s'est traduit par une hausse de seulement 105 % des admissions des étudiantes étrangères au cours de la période 2000-2012, tandis que la croissance des admissions des étudiants étrangers s'établissait à 171 %.

Ce changement peut s'expliquer par la variation dans les plus importants pays d'origine de la population étudiante étrangère qui souhaite s'installer en Ontario. En 2000, cette population était essentiellement originaire de la Chine, de la Corée du Sud et de la France, des pays d'où tant des étudiantes que des étudiants sont susceptibles de provenir. Mais en 2012, des pays comme l'Inde, l'Arabie saoudite, le Pakistan et le Nigeria ont pris de l'importance à ce chapitre, et les étudiantes sont nettement moins susceptibles d'en être originaires. À titre d'exemple, chez la population étudiante originaire du Pakistan, il n'y a eu que 21 % d'étudiantes durant la période 2000-2012. Cette trajectoire est à l'opposé du secteur postsecondaire ontarien dans l'ensemble, où les femmes ont compté pour 60 % des diplômés de fraîche date en 2006 [Card et al. (2011)].

Graphique 2. Admissions de la population étudiante étrangère en Ontario selon le sexe et le trimestre, 2002-2012

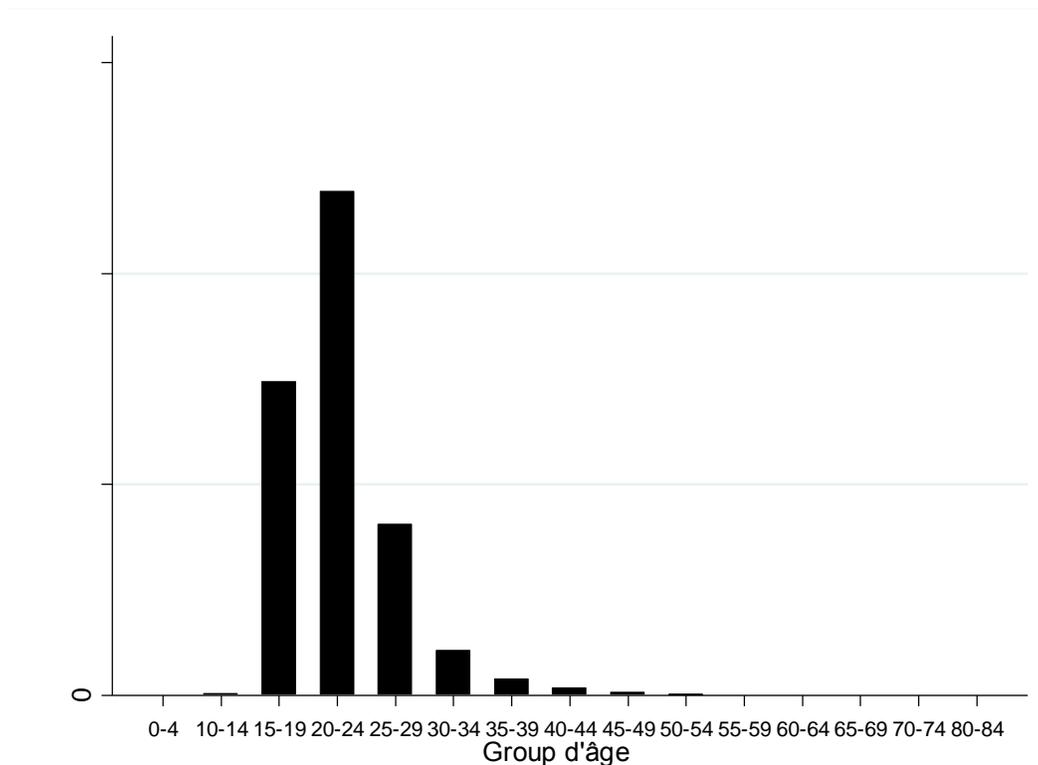


Notes – T1 : Premier trimestre de l'année; T3 – Troisième trimestre de l'année. L'adjectif « annualisé » signifie que chaque point correspond à la moyenne des admissions de la population étudiante étrangère au cours des quatre trimestres précédents.

Source : CIC (2013a)

La plupart des étrangers qui sont venus étudier en Ontario de 2000 à 2012 avaient entre 20 et 24 ans (graphique 3). Environ 93 % (ou 194 352) de cette population étudiante avaient de 18 à 29 ans, dont 47 % (ou 119 480) entre 20 et 24 ans, 29 % (ou 74 426) entre 18 et 19 ans, et 16 % (40 628) entre 25 et 29 ans. Les autres étudiants – 6 % (ou 17 620) – avaient entre 30 et 49 ans. C'est donc dire que l'étudiant étranger moyen qui est venu en Ontario était relativement jeune. Parce que la croissance dans presque tous les groupes d'âge était égale au cours de la période de 2000 à 2012, la taille relative de chaque groupe d'âge n'a pas varié considérablement.

Graphique 3 : Total des admissions de la population étudiante étrangère en Ontario par groupe d'âge, 2000-2012



Source : CIC (2013a)

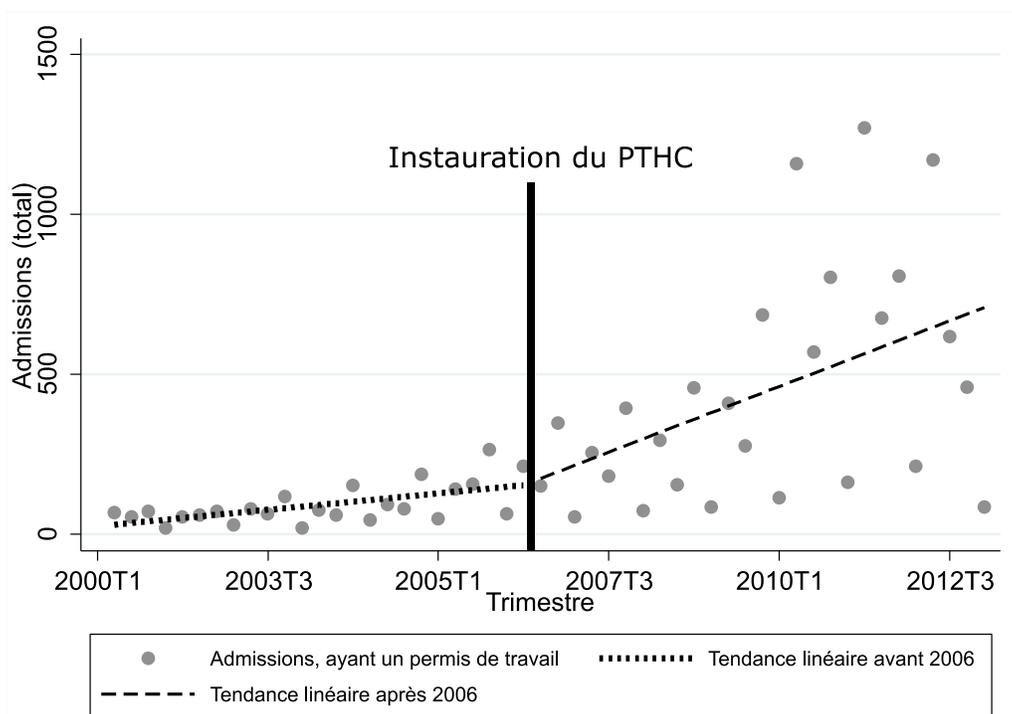
Permis de travail : le nombre d'étudiants qui travaillaient hors campus s'est accru au fil du temps

CIC différencie les permis d'études selon quelques types, dont le plus important fait intervenir la possession d'un permis de travail. Avant juin 2014, les étudiants qui venaient en Ontario pouvaient travailler également hors campus seulement s'ils possédaient un permis de travail valide. Compte tenu des données de CIC, nous ne pouvons discerner combien des étudiants titulaires d'un permis de travail ont bel et bien travaillé hors campus, mais chez les 253 000 étudiants étrangers qui sont venus en Ontario de 2000 à 2012, seulement 5,7 % (ou 14 395) ont présenté une demande de permis de travail hors campus qui a été acceptée, ce qui signifie que la plupart des étudiants ont travaillé sur le campus, trouvé un travail sans formalités ou n'ont pas travaillé du tout. De 2000 à 2012, la croissance générale des étudiants ayant un permis de travail (991 %) a surpassé considérablement celle des étudiants sans permis de travail (127 %). Plus que jamais auparavant, les étudiants ont obtenu un visa autorisant le travail hors campus⁴. En 2014, tous les titulaires d'un permis d'études au Canada ont obtenu l'autorisation d'acquérir une expérience de travail hors campus.

⁴ Ce changement est appuyé par la tendance linéaire de chaque groupe, selon laquelle les étudiants ayant un permis a augmenté d'environ 61 (± 4 ; $p < 0,01$) chaque année et ceux sans permis, de 266 (± 29 ; $p < 0,01$). Bien que la tendance linéaire

En 2012, il y avait 2 334 (ou 7 %) étudiants étrangers ayant un permis de travail en Ontario, contre seulement 214 (ou 2 %) en 2000. Comme le révèle le graphique 4, la variation de la tendance linéaire des admissions de ceux ayant un permis de travail après 2006 permet d'appuyer l'idée selon laquelle l'instauration officielle du permis de travail hors campus a comporté des retombées appréciables sur le nombre d'étudiants ayant obtenu un permis de travail en Ontario. Depuis le retrait en juin 2014 du besoin de présenter une demande relativement au permis de travail hors campus, il semble que ce nombre continuera vraisemblablement d'augmenter et que les étudiants étrangers auront davantage l'occasion d'acquérir une expérience de travail au Canada.

Graphique 4. Total des admissions de la population étudiante étrangère ayant un permis de travail en Ontario par trimestre, 2000-2012 (n = 52)



Remarques – T1 : Premier trimestre de l'année; T3 – Troisième trimestre de l'année.
Source : CIC (2013a)

des étudiants ayant un permis soit plus restreinte dans le cas présent, elle est plus importante que ce qui était prévu en raison de la taille du groupe. De façon spécifique, il y avait 17 fois moins d'étudiants étrangers ayant un permis de travail que d'étudiants étrangers sans permis de travail, mais leur tendance linéaire était seulement quatre fois plus petite, ce qui signifie que le groupe a augmenté de façon plus rapide, proportionnellement à sa taille.

Pays d'origine : croissance rapide de l'Inde, ainsi que d'autres pays d'Asie et d'Afrique

Les données auxquelles nous avons recouru comportent trois mesures quant à l'origine des étudiants étrangers : le pays de naissance; le pays de citoyenneté; et le pays de dernière résidence. Puisque nous cherchions à mesurer exactement d'où provenaient les étudiants avant leur admission en Ontario, nous avons examiné le pays de dernière résidence. S'il est possible de naître dans un pays ou d'en avoir la citoyenneté sans y habiter, la dernière résidence permet de consigner avec une exactitude accrue l'endroit où les étudiants étrangers ont vécu avant leur arrivée en Ontario. Au moyen de la mesure du pays de dernière résidence pour la période 2000-2012, nous avons constaté que les étudiants étrangers provenaient à environ 63 % (ou 160 320) des pays de l'Asie et du Pacifique (à l'exclusion du Moyen-Orient), à 12 % des pays d'Afrique et du Moyen-Orient, à 11 % des pays d'Europe, à 8 % des pays de l'Amérique latine et des Antilles, et à 5 % des États-Unis. Durant la période à l'étude, chaque région a pris de l'ampleur, quoique les pays d'Asie et du Pacifique, de même que ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, aient révélé les tendances les plus marquées à ce chapitre.

Le graphique 5 illustre que, durant toute la période 2000-2012, plus de la moitié des étudiants étrangers venus en Ontario étaient originaires de la Chine, de l'Inde, de la Corée du Sud ou des États-Unis. Fait important, le profil des pays dont les étudiants étaient habituellement originaires a changé considérablement de 2000 à 2012. À titre d'exemple, en 2000, huit des dix principaux pays d'origine faisaient partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un groupe qui englobe un bon nombre des pays les plus riches sur Terre, tandis que seulement quatre des dix principaux pays en faisaient partie en 2012. Ce changement témoigne de l'importance décroissante des pays de l'Europe et de l'Asie de l'Est parmi les plus riches (comme le Japon, la Corée du Sud et Taïwan) en tant que régions sources des étudiants étrangers en Ontario, à la faveur d'autres pays de l'Asie et de l'Afrique. Dans le tableau 5, nous pouvons constater qu'en 2012, les plus importants pays d'origine des étudiants étrangers en Ontario étaient l'Inde et la Chine, pendant que d'autres pays de l'Asie et le Nigeria se démarquaient également à ce chapitre. La transition vers ces pays a comporté de profondes retombées sur le sexe et le niveau d'études de la population étudiante étrangère, laquelle avait davantage tendance à être de sexe masculin et à fréquenter le collège plutôt que l'université. Parmi tous les pays déclarés, la croissance la plus marquée – et de loin – est liée à l'Inde (2 311 %), devenue le pays d'origine le plus fréquent de la population étudiante étrangère en Ontario en 2009; toutefois, d'autres augmentations remarquables se sont produites en lien avec l'Arabie saoudite et le Nigeria (graphique 6). Quant à la Chine, le deuxième pays d'origine le plus fréquent en 2012, elle s'est également révélée importante durant la période 2000-2012. En 2012, les étudiants étrangers provenaient essentiellement de l'Asie, la majorité étant d'origine indienne ou chinoise.

Tableau 5. Les dix principaux pays de dernière résidence de la population étudiante étrangère admise en Ontario, 2012

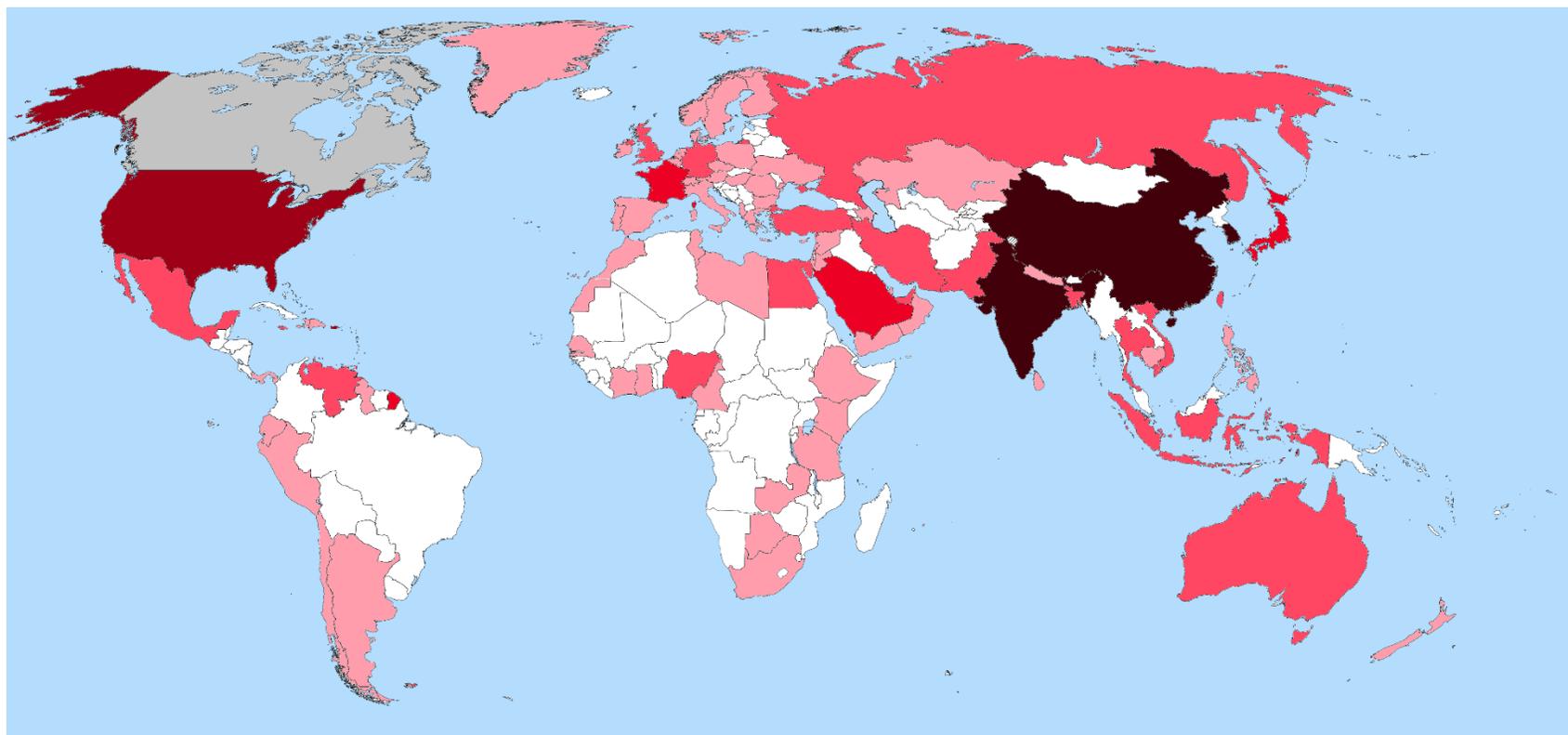
Pays	Total des admissions	% du total
Inde	9 620	29,7 %
Chine	8 557	26,4 %
Corée du Sud	1 770	5,5 %
Arabie saoudite	1 398	4,3 %
États-Unis	997	3,1 %
Nigeria	621	1,9 %
Pakistan	491	1,5 %
Royaume-Uni	481	1,5 %
Iran	424	1,3 %
France	404	1,2 %
Total	32 416	100,0 %

Source : CIC (2013a)

Niveau d'études : le collège est devenu le plus important endroit des études de la population étudiante étrangère

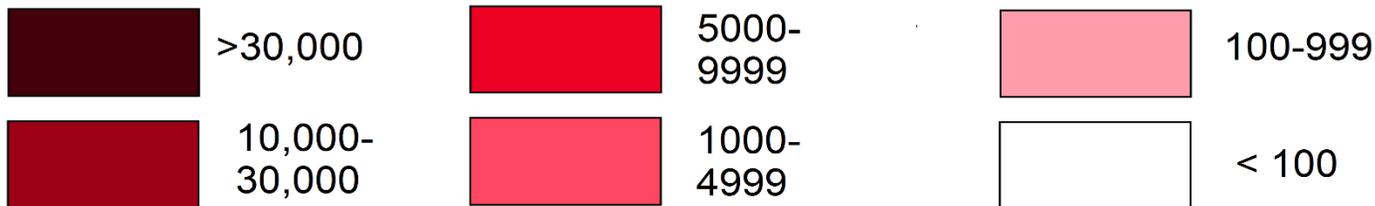
Un autre changement important quant à la composition de la population étudiante étrangère venue en Ontario avait trait au niveau d'études. Lorsqu'un permis d'études est délivré à un étudiant, le « niveau d'études » de ce dernier est consigné par CIC et décrit le type de programme d'études postsecondaires auquel il est inscrit. Dans nos données, nous discernons de fait trois niveaux d'études : l'université, l'école de métiers et le collège. De 2000 à 2012, environ 52 % (ou 131 584) des étudiants étrangers venus en Ontario ont fait des études universitaires ou l'équivalent, 27 % (ou 70 365) ont fait des études collégiales dans un programme sans lien avec les métiers, pendant que 21 % (ou 50 709) ont suivi un programme lié aux métiers. Cependant, les changements survenus de 2000 à 2012 présentent une réalité qui diffère de ce tableau d'ensemble. Dans le graphique 7, nous constatons que la majorité des étudiants en 2012 suivaient un programme d'études collégiales sans lien avec les métiers. Cette réalité s'est manifestée par suite d'une hausse marquée du nombre d'étudiants de niveau collégial en provenance de l'Inde après 2008, un phénomène qui, à notre sens, découle du PPE. Nous pouvons également constater un recul quant aux étudiants étrangers qui viennent en Ontario pour suivre un programme lié aux métiers. Les tendances relatives à la croissance vont de pair avec de telles constatations, les étudiants de niveau collégial affichant la croissance la plus rapide, suivis des étudiants de niveau universitaire et de ceux dans les écoles de métiers. La différence relative à ces changements est d'autant plus marquée si nous tenons compte de la croissance globale durant la période à l'étude : 784 % chez les étudiants de niveau collégial, contre 77 % chez ceux de niveau universitaire et -43 % chez ceux dans les écoles de métiers. De tels résultats signifient que l'université est demeurée importante, mais qu'à la fin de 2012, le niveau d'études le plus fréquent chez les étudiants étrangers en Ontario était les programmes de niveau collégial sans lien avec les métiers.

Graphique 5. Total des admissions de la population étudiante étrangère en Ontario par pays d'origine, 2000-2012



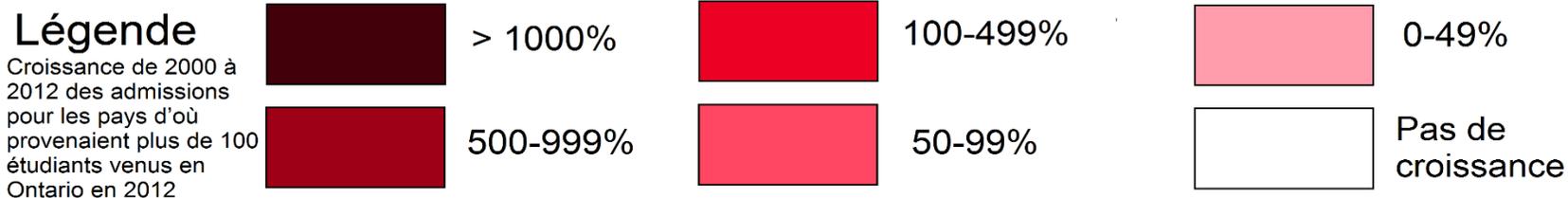
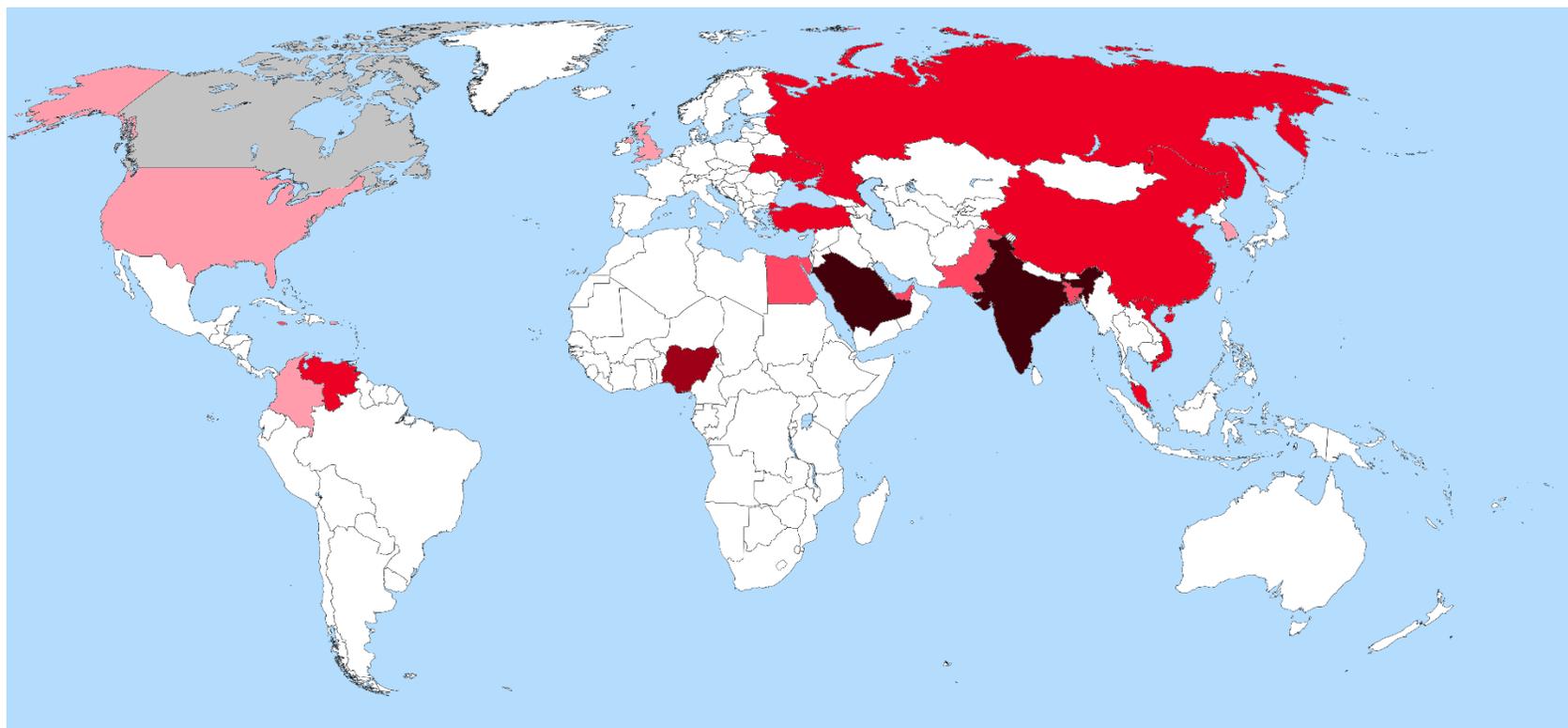
Légende

Total de la population étudiante étrangère venue en Ontario, 2000-2012



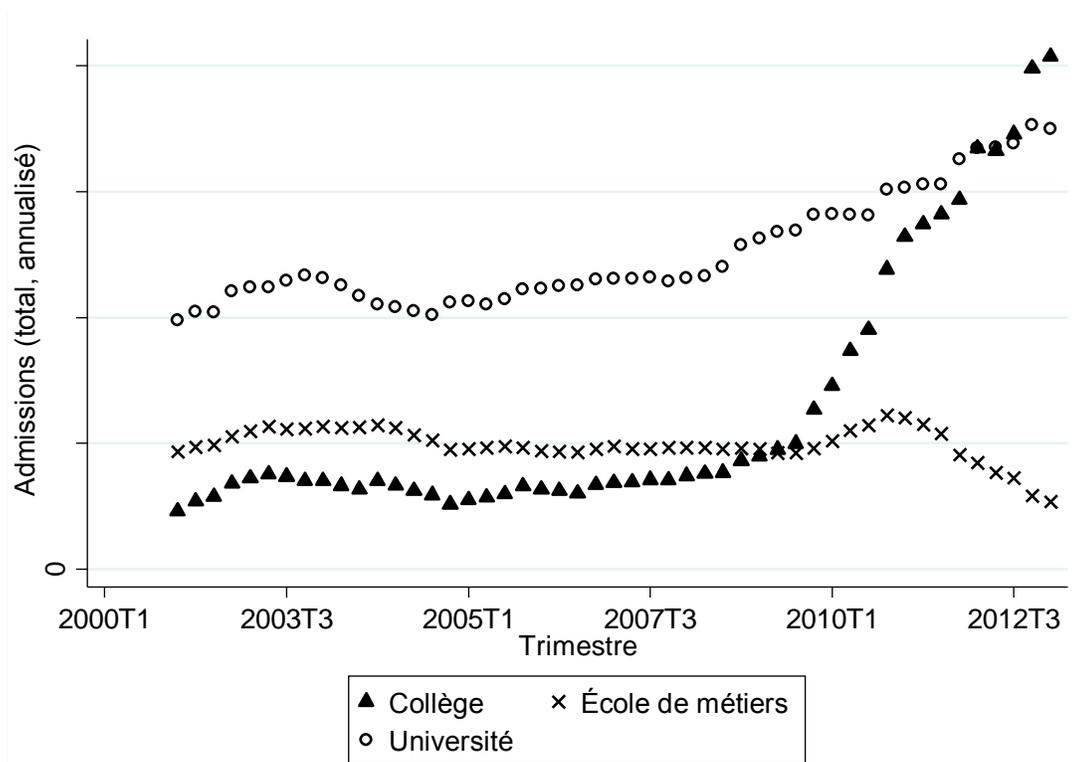
Source : CIC (2013a)

Graphique 6. Croissance du total des admissions de la population étudiante étrangère en Ontario par pays d'origine, 2000-2012



Source : CIC (2013a)

Graphique 7. Total des admissions de la population étudiante étrangère en Ontario par niveau d'études et trimestre, 2000-2012 (n = 52)



Notes – T1 : Premier trimestre de l'année; T3 – Troisième trimestre de l'année. L'adjectif « annualisé » signifie que chaque point correspond à la moyenne des admissions de la population étudiante étrangère au cours des quatre trimestres précédents.

Source : CIC (2013a)

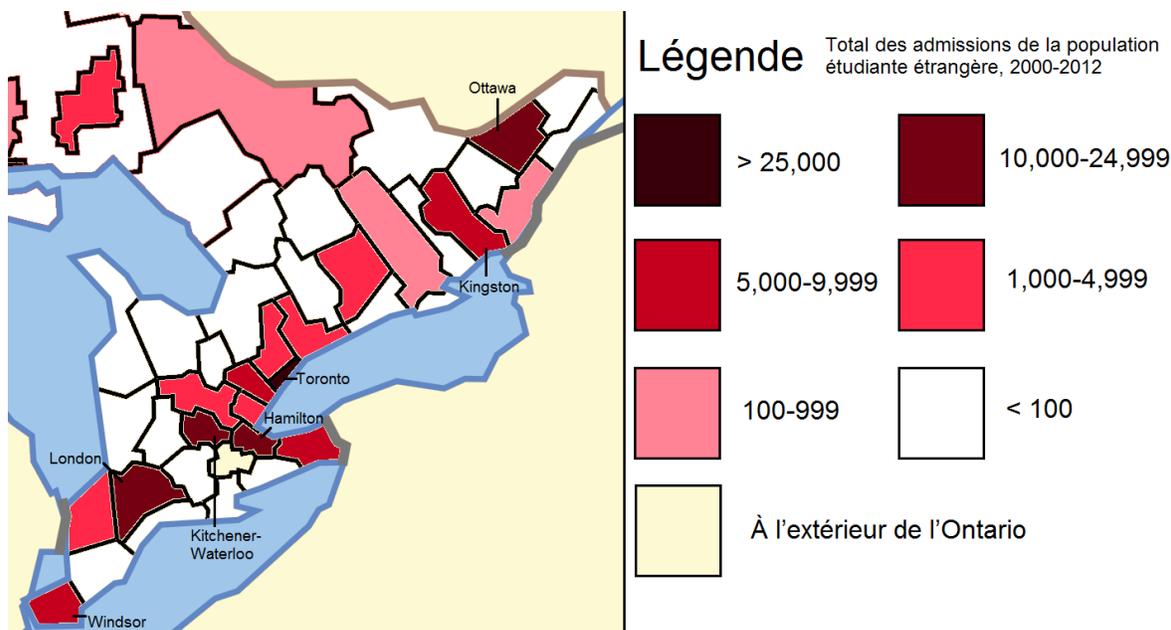
Endroit des études en Ontario : Toronto domine

CIC consigne l'endroit des études faites par les étudiants étrangers à qui un permis d'études est délivré, en fonction de l'endroit où se trouve leur école. Ces chiffres sont appariés aux divisions de recensement de l'Ontario. Nous cherchions à connaître le plus précisément possible l'endroit où les étudiants étrangers ont fait leurs études en Ontario, de sorte que nous avons examiné chaque comté, division, district et municipalité régionale de la province. Le graphique 8 donne un aperçu des résultats pour la période 2000-2012, à l'exclusion du Nord de l'Ontario. Si la carte géographique avait englobé le Nord de l'Ontario, les districts de Thunder Bay et d'Algoma porteraient également la couleur propre à la catégorie des 100-999 admissions. Cette carte géographique révèle que les étudiants étrangers ont tendance à se concentrer dans certaines régions de la province, en particulier celles où se situent les collèges et universités d'envergure. Par exemple, l'endroit des études le plus fréquent chez les étudiants étrangers durant la période 2000-2012 était – et de loin – Toronto (54 % ou 116 294 du total), suivi d'Ottawa (10 % ou 21 131), du comté de Middlesex, de la région de Waterloo et de Hamilton (5 % chacun). Dans presque chaque région

ayant plus de 100 admissions, il y avait au moins un campus d'une université publique (sauf Leeds-Grenville, Halton, Hastings et Lambton, où l'on trouve un collège public). Cependant, seules les régions de Toronto et du comté d'Essex (Windsor) comptaient un nombre d'étudiants supérieur à ce qui était prévu, étant donné la taille de leur population.

De 2000 à 2012, le nombre d'étudiants étrangers s'est accru dans chaque région de la province, à l'exception du comté de Frontenac (Kingston). La croissance totale la plus marquée durant cette période s'est produite dans le comté d'Essex (429 %) et à Toronto (160 %), pendant que les tendances linéaires les plus considérables se manifestaient à Toronto, à Hamilton, dans la région de Waterloo et dans le comté d'Essex. Pour favoriser la compréhension de ces changements, nous avons tenu compte des admissions des étudiants étrangers par pays d'origine et niveau d'études au sein de chaque région. Les étudiants de l'Inde et de la Chine, qui comptaient pour près de 60 % des admissions en 2012, ont tendance à se regrouper à Toronto et dans les environs, et à constituer une population en nombre appréciable à Ottawa, à Waterloo, à London et à Windsor. Quant aux étudiants en provenance des autres pays d'origine parmi les dix principaux en 2012, ils étaient davantage dispersés sur le plan géographique : on les trouvait à Peterborough, à Kingston, à Barrie, à Oshawa-Whitby, à Guelph, à Sudbury et à Thunder Bay, outre les régions dominantes à ce chapitre. Après avoir examiné le niveau d'études, nous avons décelé une variation minime entre l'université, l'école de métiers et le collège en ce qui touche les endroits des études les plus fréquents. Quant aux écoles de métiers et aux collèges, une différence importante s'est rapportée à l'intégration de régions sans université mais ayant des collèges, comme Lambton (Collège Lambton) et Halton (Collège Sheridan). Mais dans l'ensemble, les étudiants étrangers qui font des études dans une école de métiers ou un collège ont tendance à aller vers les mêmes régions ontariennes que les étudiants étrangers se destinant à des études universitaires.

Graphique 8. Total des admissions de la population étudiante étrangère en Ontario par endroit des études, 2000-2012



Remarques : Les endroits ci-dessus correspondent aux divisions de recensement de Statistique Canada. Ils coïncident avec les municipalités régionales et comtés de l'Ontario. La raison pour laquelle le Nord de l'Ontario ne s'y trouve pas est expliquée dans le paragraphe précédent.

Source : CIC (2013a)

Ce qui est arrivé une fois les études terminées : les transitions faites par les étudiants étrangers, 2002-2011

Au moyen de notre deuxième question de recherche, nous voulions étudier ce qui est arrivé aux étudiants étrangers une fois leurs études terminées. Sont-ils demeurés en Ontario ou allés ailleurs? S'ils sont restés en Ontario, qu'ont-ils fait? Quelle était leur situation économique? Pour répondre à ces questions, nous nous sommes servis des données issues de deux sources. D'abord, nous avons recueilli les données de CIC sur les transitions faites par les étudiants étrangers. Parce que le dossier des transitions se modifie d'un statut de visa à l'autre, nous avons pu estimer le nombre de personnes qui sont restées et leurs caractéristiques, notamment leur nouveau statut de visa, leur sexe, leur âge, l'endroit où ils étaient auparavant en Ontario, le nouvel endroit où ils se trouvent au Canada de même que leur niveau d'études à l'étape de la transition. Ensuite, nous avons recueilli les données relatives au revenu des immigrants à partir de la *Base de données longitudinales sur les immigrants* de Statistique Canada. Une fois prises en compte les caractéristiques des étudiants étrangers ayant fait la transition vers un autre statut de visa en Ontario, nous pouvions les comparer à la population immigrante dans son ensemble puis concevoir des estimations de revenu en fonction de leurs caractéristiques. Au moyen de l'analyse statistique, nous étions à même d'en faire l'estimation durant la transition et jusqu'à dix ans après celle-ci.

Les données révèlent qu'en 2011, la dernière année pour laquelle les données sont disponibles, environ 53 % des étudiants étrangers venus en Ontario ont effectué une transition vers une nouvelle catégorie d'immigrant, laquelle leur a permis de demeurer au Canada. Globalement, et au moyen de plusieurs mesures, les transitions ont augmenté selon un taux statistiquement significatif, de sorte que les étudiants qui sont demeurés en Ontario une fois leurs études terminées étaient plus nombreux que jamais. Au total, 66 425 transitions ont été faites de 2002 à 2011, essentiellement vers un visa de travailleur étranger temporaire, ce qui était en phase avec la création et la croissance du PTPD. Parmi les étudiants étrangers ayant fait une transition directe vers la RP, la plupart sont demeurés au Canada à titre de travailleurs qualifiés. Ceux qui ont effectué une transition vers un autre visa étaient essentiellement originaires de la Chine, de l'Inde, de la Corée et des États-Unis d'Amérique : cette liste correspondait à peu près aux principaux pays d'origine des admissions de la fin des années 2000. Les constatations relatives au sexe et à l'âge s'apparentaient à celles des admissions de la population étudiante étrangère dans l'ensemble, sauf que les étudiants qui effectuaient une transition avaient tendance à être de deux à quatre ans plus vieux que ceux qui étaient admis, ce qui est logique après avoir calculé la durée type de leur programme d'études. Les endroits des études à partir desquels les étudiants étrangers avaient tendance à faire une transition correspondant essentiellement aux endroits de leur admission, sauf que Toronto était alors encore plus fortement représenté, tandis que Windsor perdait considérablement de son importance. La perte d'importance de Windsor s'explique selon toute vraisemblance par l'écart chronologique entre l'admission et la transition, puisqu'il n'y a pas eu de croissance appréciable des admissions dans cette région jusque vers la fin des années 2000. Au moins 88 % des étudiants étrangers en Ontario qui sont restés au Canada sont demeurés en Ontario, tandis que 4 % de ces étudiants se sont déplacés à l'extérieur de la province; l'endroit des autres étudiants (8 %) n'est pas déclaré. Chez les étudiants qui sont demeurés en Ontario, les principaux endroits choisis étaient Toronto (64 % du total), Ottawa (8 %), Hamilton (4 %), London (3 %) et Kitchener-Waterloo (3 %). Enfin, quant aux groupes de transition pour lesquels des données étaient disponibles et compte tenu de leurs voies de passage vers la transition, nous avons constaté que les étudiants étrangers avaient probablement tendance à toucher le même revenu que l'immigrant en RP moyen immédiatement après leur transition; toutefois, au fil du temps, leur revenu annuel était supérieur d'environ 2 850 \$ à celui de l'immigrant en RP moyen.

Nombre de ceux qui sont restés : davantage d'étudiants sont demeurés en Ontario au fil du temps

Puisque que les permis d'études sont en fait des visas temporaires, ils n'autorisent pas les étudiants étrangers à séjourner en Ontario pour une période indéterminée. Au contraire, une fois leur visa échu, ces étudiants doivent ou bien obtenir un nouveau permis les autorisant de nouveau à rester au Canada, ou bien quitter le pays. Lorsque les étudiants étrangers obtiennent un nouveau permis avant ou à l'expiration de leur permis, CIC consigne ce changement de permis, appelé « transition », dans une base de données. Fait important, seuls les étudiants étrangers ayant réussi à prolonger leur séjour au Canada au moyen d'un nouveau permis sont comptabilisés dans les transitions. Comme nous l'analyserons dans les pages suivantes, seules les données des étudiants étrangers qui demeurent au Canada sont consignées, ce qui constitue une limite. À titre d'exemple, si les étudiants étrangers quittent le pays pour y revenir des années plus tard en fonction d'un nouveau statut, ils ne seront pas comptabilisés dans les transitions. Voilà pourquoi nous laissons entendre que les constatations qui figurent dans la présente section consistent vraisemblablement en des estimations prudentes du nombre total de ceux qui reviennent au Canada une fois leurs études terminées.

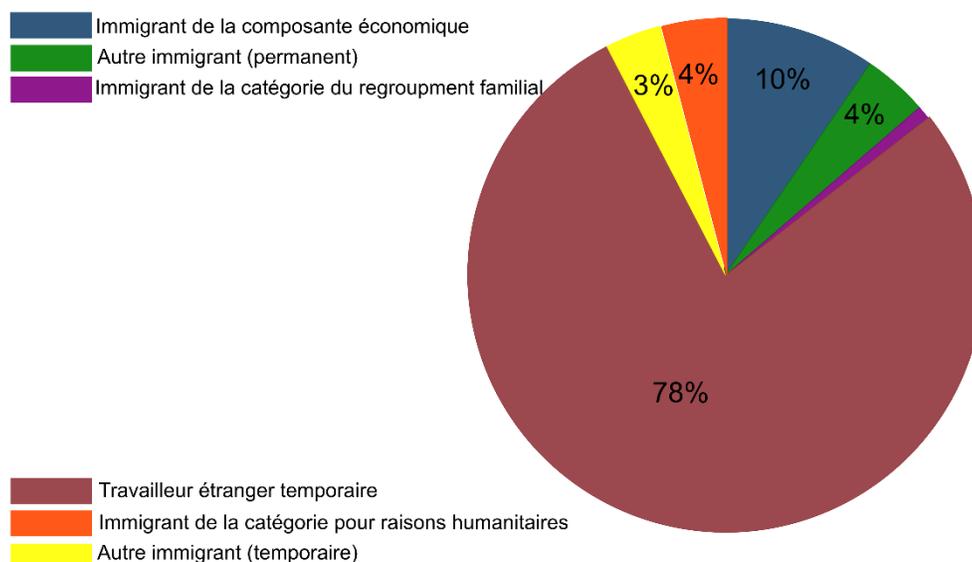
Nous étions en mesure d'évaluer le nombre d'étudiants d'un groupe donné, admis au cours d'une année précise et qui, à un moment ou un autre, avaient fait une transition vers un statut d'immigrant différent et étaient, de ce fait, demeurés au Canada. Nous qualifions ce phénomène de « taux de transition ». Pour procéder ainsi, nous devons nous baser sur la durée éventuelle des études faites par les étudiants étrangers en Ontario avant que celles-ci prennent fin et que les étudiants étrangers puissent donc envisager une transition. Puisque nous ne souhaitons pas nous baser sur une période précise, nous avons procédé à des estimations pour la même année, un an, deux ans, trois ans et quatre ans, allant du début jusqu'à la fin des études. Autrement dit, nous avons pris en compte la mesure dans laquelle les taux de transition pourraient changer si nous partions du principe que les étudiants prennent plus ou moins de temps à terminer leurs études et, ce faisant, nous prenons en considération les programmes dont la durée variait. Les résultats de ces estimations au fil du temps révèlent deux constatations fondamentales. D'une part, nous observons que les étudiants qui viennent étudier pendant une période prolongée ont davantage tendance à faire la transition vers un nouveau visa. D'autre part, quelle que soit la période nécessaire aux étudiants étrangers pour finir leurs études, la tendance linéaire vers les taux de transition est appréciable, ce qui signifie que les étudiants étrangers qui viennent en Ontario sont plus nombreux à demeurer au Canada au fil du temps. Si, par surcroît, nous présumons que ces étudiants prennent de deux à quatre ans pour terminer leurs études, les taux de transition augmentent alors d'environ 3,8 % ($\pm 0,8$ %; $p < 0,01$) pour chaque année entre 2002 et 2011; en effet, plus de 55 % de ceux qui sont venus en Ontario il y a deux à quatre ans à titre d'étudiant étranger effectuaient une transition vers un nouveau visa comparativement à 29 % en 2006. C'est donc dire que de plus en plus d'étudiants sont demeurés au Canada une fois leurs études terminées en Ontario.

De 2002 à 2011 en Ontario, les étudiants étrangers ont fait au total 66 426 transitions vers d'autres visas, et 10 025 de celles-ci se sont déroulées en 2011. Voilà qui correspond à une hausse de 264 % par rapport aux 2 750 transitions consignées en 2002. Il existe un rapport très étroit entre le temps et la croissance des transitions. Comme nous le montrerons, cette croissance s'explique presque entièrement par l'augmentation des transitions vers les visas de travailleur étranger temporaire, y compris le permis de travail postdiplôme.

Moyens par lesquels les étudiants étrangers sont restés au Canada : le permis de travail postdiplôme

Nous avons examiné chacun des types de visa vers lesquels les étudiants étrangers pouvaient effectuer une transition, y compris les visas de résident permanent qui autorisent le titulaire à séjourner au Canada pour une période indéterminée, sous réserve de l'observation de certaines conditions. Comme le révèle le graphique 9, nous avons constaté que la grande majorité des transitions étaient faites vers le permis du Programme des travailleurs étrangers temporaires, dont les visas ont pour finalité un emploi temporaire au Canada. Les immigrants économiques permanents formaient en 2011 la deuxième catégorie en importance au chapitre des transitions. Dans l'ensemble, l'importance des visas de résident permanent a reculé : ceux-ci ont compté pour 15 % des transitions effectuées par les étudiants étrangers en Ontario contre 35 % en 2002.

**Graphique 9. Transitions faites par les étudiants étrangers selon le nouveau type de visa, 2011
(n = 10 025)**



Source : CIC (2013b)

Un examen approfondi des données sur les visas nous a révélé que deux types particuliers de visas intervenaient pour plus de 75 % de toutes les transitions effectuées durant la période 2002-2011 : la catégorie des intérêts canadiens et la catégorie du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral). Dans la catégorie du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le titulaire peut demeurer en permanence au Canada. De 2002 à 2011, 62 % (ou 8 345) des étudiants étrangers en Ontario ayant effectué une transition vers un visa de résident permanent l'ont fait à titre de demandeur principal d'un visa du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), tandis que 15 % (ou 2 980) l'ont fait en tant que conjoint(e) ou personne à charge d'un demandeur principal de visa du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral). Les principaux demandeurs de la catégorie du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) ont formé le seul groupe de résidents permanents à croître selon un taux statistiquement significatif ($p < 0,05$) entre 2002 et 2011.

La catégorie des intérêts canadiens se rapporte à un visa temporaire qui autorise le titulaire à travailler dans l'intérêt de la population canadienne. Les transitions faites par les étudiants vers le PTPD, lequel a été instauré après 2006, sont désignées à titre de visas de la catégorie des intérêts canadiens. En 2011, ce groupe a constitué à lui seul 70 % (ou 7 065) de l'ensemble des transitions faites par les étudiants étrangers en Ontario. Le nombre élevé de transitions effectuées par les étudiants étrangers vers la catégorie des travailleurs étrangers temporaires s'explique donc vraisemblablement par l'existence du PTPD. Ce groupe intervient également pour l'essentiel de la croissance des transitions faites globalement de 2002 à 2011. Somme toute, les transitions vers le PTPD sont alors de loin les plus répandues parmi les étudiants étrangers qui restent au pays une fois leurs études terminées, le permis de la catégorie des travailleurs qualifiés étant la voie de passage vers la RP la plus fréquemment empruntée.

Pays d'origine : croissance rapide de l'Inde, ainsi que d'autres pays de l'Asie et de l'Afrique

De l'ensemble des transitions effectuées par des étudiants étrangers en Ontario durant la période 2002-2011, 95 % (ou 57 600) font état d'un pays d'origine. Les dix principaux pays d'origine (salon le pays de dernière résidence) des étudiants étrangers qui sont restés une fois leurs études terminées étaient la Chine (20 265 transitions), l'Inde (9 270), la Corée du Sud (5 735), les États-Unis (2 125), l'Iran (1 400), le Japon (1 290), le Pakistan (1 195), Hong Kong (1 150), le Bangladesh (1 090) et le Royaume-Uni (960). Le changement le plus manifeste en ce qui touche le pays d'origine durant la période à l'étude se rapporte à la croissance des admissions en provenance de la Chine ou de l'Inde, lesquelles ont compté pour plus de la moitié de l'ensemble des transitions en 2011 contre seulement le cinquième en 2002. Les changements particuliers au fil du temps révèlent une montée en flèche des transitions faites par les étudiants de l'Inde; celle-ci s'est amorcée vers 2010, à peu près de deux à trois ans après la montée en flèche des admissions des étudiants étrangers originaires de l'Inde. Ce phénomène est logique, compte tenu de la fréquence supérieure des études de niveau collégial faites par les Indiens. Si cette tendance se maintenait, nous pourrions alors prévoir des hausses encore plus marquées des transitions effectuées par ces Indiens depuis 2011, lesquelles pourraient ultérieurement surpasser celles faites par les étudiants originaires de la Chine. La liste des dix principaux pays quant aux transitions s'apparentait également beaucoup à celle des dix principaux pays des admissions en 2008, ce qui permet en outre d'appuyer le concept d'écart chronologique d'environ deux à quatre ans entre l'admission pour raison d'études et la transition vers un nouveau visa, une fois les études terminées. Ce phénomène met également en relief le rapport entre les principaux pays d'où les étudiants étrangers sont originaires et les taux de transition et de résidence au Canada. En termes simples, les étudiants que nous attirons actuellement en Ontario sont possiblement ceux qui s'intégreront à notre marché du travail d'ici deux à quatre ans.

Transitions : le sexe et l'âge

À l'exemple du pays d'origine, le profil type selon le sexe et l'âge des étudiants étrangers qui sont restés en Ontario présente des similitudes avec les admissions des cohortes au préalable. Par exemple, si on atteignait presque la parité hommes-femmes à ce chapitre en 2002 (1 380 transitions faites par des étudiantes contre 1 405 par les étudiants), il n'y avait en 2011 que 43 % (ou 4 305) des transitions qui étaient effectuées par des étudiantes. Bien que les transitions faites par les étudiantes aient augmenté au cours de la période à l'étude, elles ont été éclipsées par la croissance des transitions effectuées par les étudiants, lesquels ont à leur tour bénéficié des taux supérieurs de transition relatifs aux pays pour lesquels les taux d'étudiantes admises étaient inférieurs, à savoir l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh. Lorsque l'âge est pris en considération, il apparaît que 88 % des transitions étaient faites par des étudiants étrangers de 20 à 34 ans, l'âge moyen de ces derniers se situant entre 25 et 29 ans. Tout comme en ce qui concerne les admissions des étudiants étrangers, ceux qui sont restés une fois leurs études terminées étaient relativement jeunes (mais ils avaient vieilli de deux à quatre ans par rapport à leur première admission en Ontario). De telles données permettent d'appuyer encore davantage l'hypothèse selon laquelle il existe un intervalle de deux à quatre ans entre l'admission des étudiants étrangers et la population qui effectuera possiblement une transition pour chercher à s'intégrer au marché du travail.

Les endroits avant et après la transition : Toronto domine

C'est à Toronto que les étudiants ayant fait une transition vers un nouveau permis en Ontario se trouvaient en majorité. Toronto était même un endroit plus important en ce qui touche les transitions plutôt que les admissions, le total à ce chapitre s'établissant à 60 % (ou 38 795) de 2002 à 2011. Les quatre régions suivantes par ordre d'importance quant au total des transitions étaient Ottawa (9 % ou 6 030), Hamilton (8 % ou 5 410), la région de Waterloo (4 % ou 2 865) de même que le comté de Middlesex (4 % ou 2 850). Bien que toutes les régions de la province aient affiché une croissance quant au total des transitions durant cette période (y compris Frontenac), les régions où cette croissance a été la plus rapide étaient le comté d'Essex (360 %), le comté de Middlesex (300 %), Toronto (278 %), la région de Waterloo (200 %) et Hamilton (189 %). L'anomalie que constitue le comté d'Essex peut vraisemblablement s'expliquer par l'écart chronologique entre les admissions et les transitions et par le fait que les données prenaient fin en 2011 plutôt qu'en 2012. Tout comme le cas de l'Inde en ce qui touche les données du pays d'origine, si cette tendance se maintenait, nous pourrions alors prévoir que les transitions dans le comté d'Essex et à Toronto augmenteraient plus rapidement que celles dans les autres régions.

Après avoir effectué leur transition vers un nouveau visa, la grande majorité des anciens étudiants étrangers sont demeurés en Ontario. De façon plus précise, parmi les 66 4215 transitions étudiées pour la période 2002-2011, environ 88 % (ou 55 160) se sont traduites par le déplacement d'anciens étudiants ailleurs en Ontario, pendant que 4 % sont allés ailleurs au Canada. En ce qui touche les autres étudiants (8 %) ayant fait une transition, aucune division du recensement n'était déclarée quant à leur déplacement. Chez ceux qui ont quitté l'Ontario (4 %), les principales destinations comprenaient les villes les plus importantes du Canada, comme Vancouver, Montréal, Calgary, Edmonton et Regina. En ce qui touche ceux qui sont demeurés en Ontario, les endroits les plus fréquemment choisis pour leur résidence étaient Toronto (64 % ou 39 925 du total), Ottawa (8 % ou 5 185), Hamilton (4 % ou 2 240), le comté de Middlesex (3 % ou 2 090) et la région de Waterloo (3 % ou 1 660). La croissance numérique constatée à Toronto s'est faite le plus souvent au détriment de régions de moindre envergure dans la province, de sorte qu'un grand nombre de régions (par exemple, les comtés de Leeds-Grenville, de Lambton et de Hastings) où des admissions d'étudiants étrangers avaient été consignées entre 2000 et 2012, révélaient un taux de transition s'approchant du niveau zéro quant à la résidence des étudiants étrangers. En règle générale, la plupart des étudiants étrangers en Ontario ayant effectué une transition sont demeurés en Ontario, puis ils ont eu tendance à s'établir dans les villes les plus importantes, et ce, même s'ils ont fait leurs études à l'extérieur de celles-ci.

Résultats économiques : les étudiants qui faisaient une transition directe vers la résidence permanente avaient tendance à toucher un revenu plus élevé que celui des autres immigrants

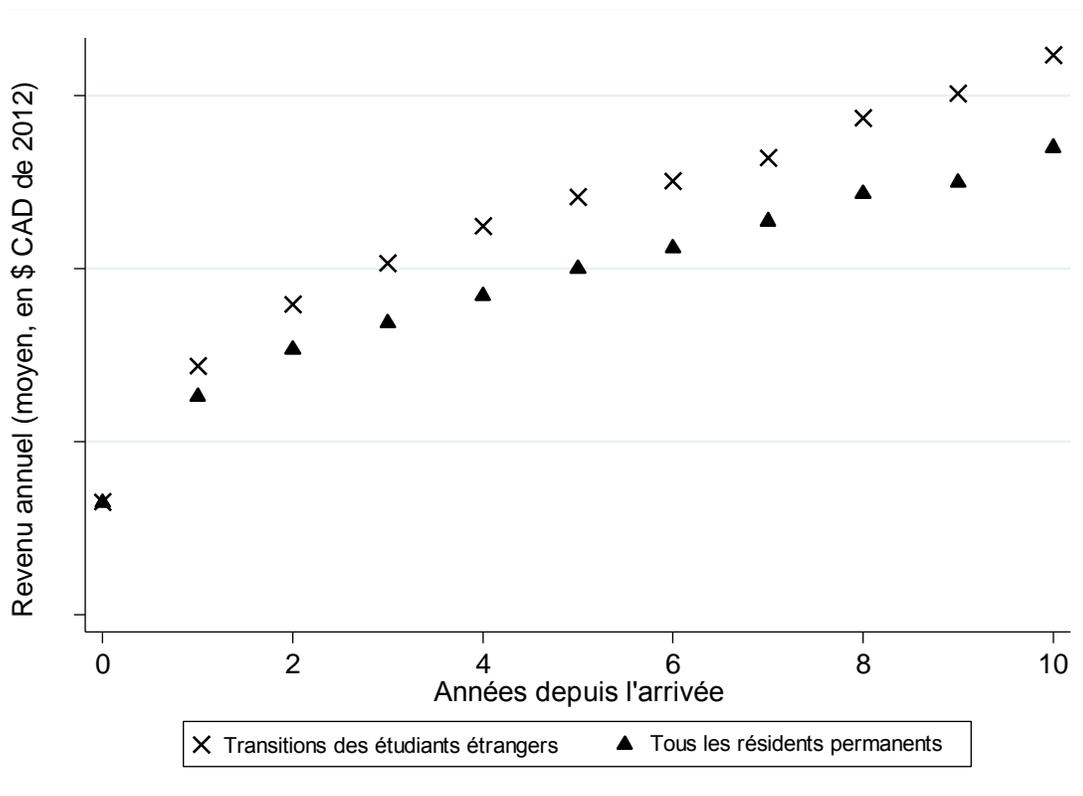
D'après nos estimations, environ 55 % des étudiants qui sont venus faire des études en Ontario de 2007 à 2009 ont effectué une transition vers un autre statut de visa en 2011, la dernière année pour laquelle les données à ce chapitre sont disponibles. Chez les étudiants ayant fait une transition vers un autre statut de visa, environ 88 % sont restés en Ontario, le plus souvent pour s'établir dans les grandes villes de la province. En ce qui a trait à nos questions de recherche quant à l'endroit où allaient les étudiants une fois leurs études terminées et ce qui leur arrivait, nous souhaitons présenter une estimation sommaire de leurs résultats économiques. Statistique Canada a publié des données au cours de la même période sur le revenu

des immigrants au Canada. Cependant, ces données ne se rapportent qu'aux résidents permanents, de sorte que nous pouvions seulement procéder à une estimation du revenu des étudiants étrangers ayant effectué une transition vers la résidence permanente; ce facteur intervenait pour 31 % (ou 20 180) du groupe des étudiants étrangers en Ontario. Comme nous l'expliquons dans la sous-section suivante, une telle démarche comporte plusieurs limites et il convient d'y recourir strictement à titre de première étape en vue d'établir des estimations davantage rigoureuses du revenu des étudiants à la suite de leur transition.

Le graphique 10 nous révèle que les étudiants étrangers devenus résidents permanents entre 2002 et 2011 devaient toucher un revenu supérieur à celui des immigrants dans l'ensemble, strictement en raison de leurs voies de passage vers la transition. Au moment où ils ont d'abord amorcé la transition, ou lorsque les « années depuis l'admission » correspondent à 0, il n'y avait pas de différence statistique entre le revenu que devrait toucher l'étudiant étranger devenu résident permanent et celui de l'immigrant moyen⁵. Au fil du temps, le revenu moyen de l'étudiant étranger ayant fait une transition devrait toutefois s'accroître plus rapidement que celui de l'immigrant moyen. Voilà qui signifie que, dix ans après la transition, l'ancien étudiant étranger a touché 5 300 \$ de plus que l'immigrant moyen. L'écart moyen entre le revenu des anciens étudiants étrangers et ceux de l'ensemble des immigrants s'établissait à 2 848 \$ (± 299 \$), ce qui était statistiquement significatif ($p < 0,01$). Cet écart s'élargissait après prise en compte du revenu médian, à savoir le revenu de la personne au milieu d'un groupe de personnes classées par ordre de revenu, pour s'établir à 3 170 \$ (± 377 ; $p < 0,01$). Cependant, les écarts ne différaient pas de façon statistiquement significative entre eux. Chez les deux groupes, le revenu médian était inférieur d'environ 7 000 \$ à 8 000 \$ au revenu moyen, ce qui donne à penser qu'un groupe de personnes à revenu élevé ont entraîné une augmentation du revenu moyen au-delà du revenu touché par la plupart des personnes. Par conséquent, si le revenu de l'ensemble des immigrants a tendance à s'améliorer au fil du temps, des éléments d'information semblent indiquer que les anciens étudiants étrangers qui font une transition vers la RP touchent un revenu supérieur à celui de l'immigrant en RP moyen arrivé la même année.

⁵ Nos estimations englobent à la fois les demandeurs principaux et leur conjoint(e) ou leur(s) personne(s) à charge. À notre sens, nous y gagnons en exactitude puisque cette façon de faire reflète fidèlement la proportion d'étudiants admis à titre de conjoint(e) ou de personne(s) à charge comparativement à l'ensemble des immigrants en RP. Nous n'avons pu comparer les étudiants étrangers à un étalon extérieur aux étudiants dans l'ensemble de données que nous avons utilisé.

Graphique 10. Revenu estimatif des étudiants étrangers ayant fait une transition vers la résidence permanente comparé à celui de l'ensemble des immigrants par année depuis l'admission, 2002-2011 (n = 65)



Remarques – Les résultats sont affichés en dollars canadiens constants de 2012.
Source : BDIM de Statistique Canada (2015)

Limites et futures recherches

Notre analyse des chiffres, tendances et résultats des étudiants étrangers dans l'ensemble de l'Ontario présente trois grandes limites. Premièrement, les transitions de permis ne tiennent compte que des étudiants étrangers qui demeurent au Canada sitôt leurs études terminées; nous n'avons donc pu comptabiliser les étudiants qui, après avoir quitté le Canada, auraient pu y revenir. Par conséquent, toutes nos estimations des étudiants étrangers qui ont fait des études en Ontario pour ensuite s'établir en définitive au Canada sont vraisemblablement prudentes. La deuxième grande limite se rapporte à nos données de transition. Comme nous l'avons souligné, nous avons pu seulement faire le suivi de la transition effectuée par les étudiants vers leur premier nouveau visa à l'issue de leurs études. Autrement dit, nous n'étions pas en mesure de décrire ce qui est arrivé aux étudiants ayant fait une transition vers le PTPD et qui, une fois échu leur permis de travail de trois ans, sont passés à un visa de RP. Si nous avions disposé de ces données, nous aurions vraisemblablement pu faire le suivi du parcours des étudiants étrangers au fil du temps dans les différentes catégories de visa et, une fois ces données couplées au revenu, connaître dans le détail leur évolution sur les plans professionnel et salarial. Le suivi des moyens par lesquels ces immigrants s'intègrent au marché du travail et des expériences salariales qu'ils vivent à long terme constitue un domaine de plus en plus important dans l'évaluation de la recherche et des politiques.

La dernière grande limite que présente notre analyse se rapporte aux données de Statistique Canada sur le revenu. Ces données ne permettaient pas de distinguer nettement les étudiants parmi les immigrants permanents, de sorte que nous devons estimer les différences de revenu d'après les différentes voies de passage en matière d'immigration. Bien entendu, ces différentes voies de passage qu'empruntent les étudiants étrangers influent sur leur revenu, mais il existe de nombreux autres facteurs qui sont tout aussi importants, comme l'aptitude linguistique, les taux d'appariement professionnels (leurs titres de compétences sont-ils reconnus) et la discrimination vécue sur le marché du travail. À l'heure actuelle, nous ne pouvons ni estimer, ni intégrer ces effets strictement à l'aide des données à notre disposition. Nous avons pu comparer nos estimations globales à un échantillon d'étudiants étrangers ayant effectué une transition vers la catégorie de l'expérience canadienne entre 2009 et 2010, pour constater que le revenu moyen de ce groupe pendant cette période se situait à environ 20 450 \$. Cet élément n'était pas statistiquement différent de notre estimation se chiffrant à 21 500 \$ ($\pm 3\,030$ \$) pour le groupe dans l'ensemble à la même période, et notre méthode ne s'en trouve pas réfutée. Nous sommes cependant convaincus qu'une analyse davantage détaillée s'impose et qu'un échantillon élargi fournirait des éléments rigoureux quant à l'évaluation des résultats économiques liés aux transitions effectuées par les étudiants étrangers.

Compte tenu des limites de nos données, nous proposons deux grandes voies en vue des futures recherches. L'une consisterait à se pencher sur ce qui arrive aux étudiants qui effectuent une transition entre le statut d'étudiant étranger et celui de titulaire d'un permis de travail postdiplôme. L'autre serait de concevoir une méthode plus rigoureuse et exhaustive afin de mesurer les résultats économiques des étudiants étrangers suivant la transition, en particulier au moyen des données provenant de Statistique Canada. Nous estimons qu'il serait possible de réaliser ces deux projets, compte tenu de la disponibilité des données actuelles. S'agissant de ces projets, il serait vraisemblablement utile de recourir à des outils supplémentaires afin d'obtenir la rétroaction directe des étudiants étrangers sur les expériences vécues et les résultats obtenus. Voilà une information qui enrichirait à merveille le tableau d'ensemble brossé et ajouterait une dimension humaine aux chiffres. L'un ou l'autre de ces projets serait à la fois très opportun et pertinent, en raison de l'instauration du système Entrée express depuis le 1^{er} janvier 2015.

5. Étude de cas des étudiants étrangers en Ontario

Afin d'envisager la mesure dans laquelle les principales constatations susmentionnées se rapportent aux étudiants étrangers en Ontario, nous passons maintenant à l'étude de cas d'un programme collégial en Ontario. Celui-ci illustre bien les grandes tendances que nous avons discernées relativement aux étudiants étrangers en Ontario, notamment l'attrait croissant qu'exerce le secteur collégial, l'importance que prend de plus en plus l'Inde comme pays source d'étudiants étrangers, de même que les dimensions hommes-femmes des admissions en pleine évolution des étudiants étrangers.

Contexte

Notre étude de cas se rapporte à un partenariat de recherche avec le Collège Conestoga, un collège public en Ontario qui s'est investi activement dans le recrutement d'étudiants étrangers. À partir de la recherche préalable axée sur le personnel infirmier scolarisé à l'étranger et ses voies de passage vers le marché du

travail du Canada, nous avons travaillé en partenariat avec l'école des sciences de la santé et de la vie et des services communautaires au Collège Conestoga pour examiner les expériences vécues par l'étudiant étranger inscrit au programme de pratique professionnelle bonifiée – gérontologie et maladies chroniques (certificat d'études supérieures). Ce programme d'un an est destiné au personnel infirmier scolarisé à l'étranger qui est titulaire d'un grade de premier cycle avec spécialisation en sciences infirmières. Avec nos partenaires du Collège Conestoga, nous avons mené des sondages et des entrevues semi-structurées auprès de 95 étudiants étrangers afin de bien comprendre leurs antécédents et leurs plans après l'obtention de leur certificat. Au cours des quatre premières années de notre recherche menée conjointement (de 2010 à 2014), du personnel infirmier scolarisé en Inde a été recruté par l'intermédiaire d'un recruteur exclusif dans ce pays pour suivre le programme collégial susmentionné; nous avons sondé 95 étudiants recrutés. Les répondants avaient préalablement acquis en moyenne 1,8 année d'expérience de travail. Chez les répondants sondés, 91 étaient venus au Canada directement de l'Inde, tandis que les autres ont relaté avoir travaillé au Royaume-Uni et au Koweït avant de venir au Canada. En ce qui touche leurs plans après l'obtention du certificat, à la question relative à leur intention de demeurer au Canada, les étudiants ont répondu en proportions égales (42) « oui » ou « peut-être ». La population étudiante de sexe féminin avait davantage tendance que celle de sexe masculin à affirmer qu'elle n'avait pas l'intention de demeurer au Canada.

Il ressort clairement de la documentation que la profession infirmière attire les candidats des pays à revenu relativement faible parce que les possibilités de migration vers les pays à revenu élevé peuvent déboucher sur des salaires supérieurs, un statut professionnel rehaussé ainsi que des possibilités accrues d'avancement [Buchan et al. (2008); Connell (2014)]. En effet, l'auteur Connell le dit clairement : « La scolarisation et la formation dans le secteur de la santé sont les préalables à l'acquisition d'un capital migratoire culturel. En de nombreux endroits, il s'agit peut-être du moyen le plus efficace de se procurer un "passeport" » [d'après Connell (2014), p. 80]. Pour nous pencher sur la nature de la confluence entre les sciences infirmières et l'essor des possibilités de migration à l'étranger, nous avons demandé aux étudiants la raison pour laquelle ils avaient opté pour la profession infirmière. Les facteurs ayant trait au revenu et au statut occupaient un rang élevé chez les répondants (22 % ont souligné le potentiel d'une hausse salariale, 20 % l'amélioration de leur statut), pendant que 20 % ont également relaté avoir choisi cette profession parce qu'ils avaient l'intention d'immigrer à l'étranger.

Le lien entre l'étude de cas et les constatations du présent rapport

Provenance de l'Inde et inscription aux études collégiales en croissance

La mise en place du Programme de partenariat étudiant par le gouvernement fédéral en 2009 a coïncidé avec les stratégies de mondialisation au Collège Conestoga. Cet établissement d'enseignement, qui a collaboré exclusivement avec un recruteur indien possédant un savoir-faire dans le secteur des sciences infirmières, a mis au point un programme de soins cliniques et intensifs en pratique infirmière rehaussée à l'intention précisément du personnel infirmier scolarisé en Inde. Au départ, le recruteur indien se trouvait au Panjab (Nord de l'Inde) et à Kerala (Sud de l'Inde). Au sein de nombreux États de l'Inde, il y a eu croissance des chercheurs d'emploi dans la profession infirmière; toutefois, Kerala demeure la principale région source [Bhutani et al. (2013)]. La majorité (67 %) des étudiants inscrits au programme étaient originaires de Kerala. De 2010 à 2012, les inscriptions annuelles au programme en provenance de l'Inde ont augmenté du double pour passer de 24 à 49. Dans la première cohorte inscrite au programme à l'automne 2010, il y avait 24 étudiants. La création subséquente du programme donnant droit à un certificat en gérontologie et

maladies chroniques, en guise de suites données à une demande reconnue du personnel infirmier dans ce secteur, a permis aux étudiants de mener à bien l'équivalent de deux années d'études au Canada, de sorte qu'ils ont pu se conformer aux lignes directrices de la politique aux termes de laquelle on accorde aux diplômés un permis de travail postdiplôme d'une durée de trois ans [Collège Conestoga, communication personnelle (2015)].

Transition vers le marché du travail

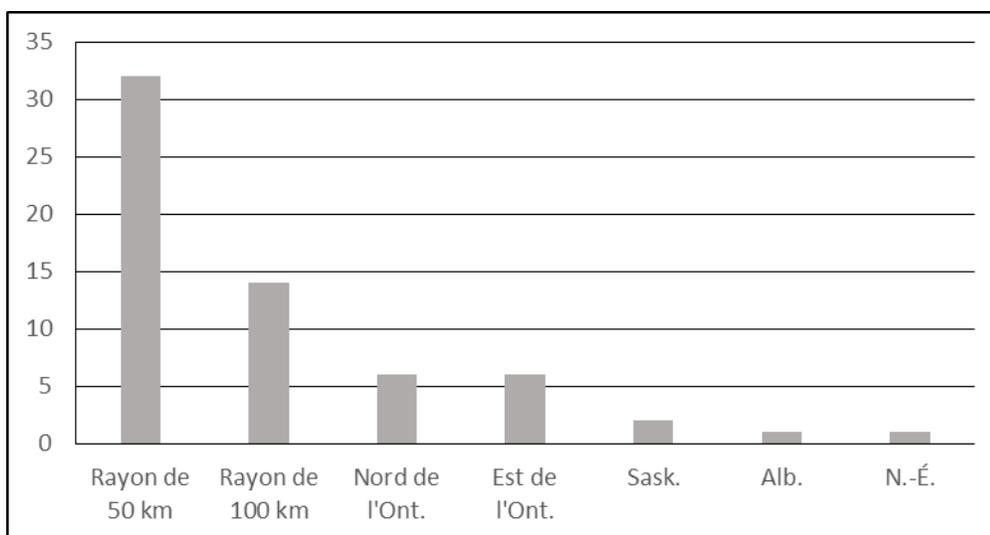
Dans notre recherche, la première cohorte de l'échantillon indien du personnel infirmier scolarisé à l'étranger (PISE) en provenance du programme donné par le Collège Conestoga affichait un taux de réussite assez bon à l'examen d'autorisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). L'OIIO est l'instance de réglementation professionnelle de la profession infirmière en Ontario. Des 14 étudiants de la première cohorte qui ont passé cet examen, 9 l'ont réussi. Toutefois, cette première cohorte d'étudiants était aux prises avec les incohérences entre l'interprétation faite par l'OIIO du permis postdiplôme d'un an, lequel n'est pas considéré comme une « preuve de citoyenneté, de résidence permanente [du Canada] ou [un permis] en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada) », conformément aux exigences de l'OIIO. Voilà qui semblait indiquer une divergence entre l'OIIO et CIC en ce qui touche les programmes destinés aux étudiants étrangers et dont l'objet consiste à établir une voie de passage cohérente, allant de la formation jusqu'à l'intégration pertinente au marché du travail⁶. Ces incohérences en lien avec les visas ont été réglées ultérieurement, mais les expériences vécues par cette cohorte révèlent bel et bien les complications auxquelles font face les étudiants étrangers dans leurs transitions d'un visa à l'autre pendant qu'ils tentent de s'intégrer aux secteurs réglementés du marché du travail. En outre, les cohortes subséquentes de 2012, 2013 et de 2014 ont dû composer avec la complexité croissante du processus d'autorisation de l'OIIO, dont le nouvel examen clinique d'objectif structuré (ECOS) et l'examen d'autorisation NCLEX-RN. L'examen d'autorisation NCLEX-RN est l'examen national d'autorisation ayant trait à la profession infirmière; il s'agit d'un examen obligatoire pour pratiquer la profession infirmière au Canada. L'ECOS, également appelé Programme d'évaluation des compétences pour les infirmières formées à l'étranger, a été adopté par l'OIIO au début de 2013 et sa gestion relève du Touchstone Institute [CARE (7 mai 2013); Touchstone Institute (s.d.)]. L'objectif de l'ECOS consiste à déceler les lacunes dans les compétences en ce qui touche « les rapports avec la clientèle, l'éthique, le professionnalisme, la maîtrise de la langue et la compréhension » [d'après le Touchstone Institute (s.d.)]. Les témoignages anecdotiques formulés par le corps professoral en sciences infirmières portent à croire que le taux de réussite des étudiants étrangers à ces tests est très faible. De plus, le Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario a signalé que l'ECOS constituait un élément de préoccupation dans son évaluation de 2014 quant aux pratiques d'évaluation professionnelles internationales de l'OIIO [BCE (2014)]. Le processus d'intégration aux professions réglementées au Canada fait appel à certains processus de qualification, et les voies de passage indirectes avec l'immigration (comme le parcours des étudiants étrangers) occasionnent un retard dans le processus de demande de résidence permanente parce que les candidats font l'objet d'exigences poussées relativement aux études et à la qualification.

En ce qui touche l'endroit choisi par les étudiants étrangers qui sont demeurés au Canada après avoir obtenu leur diplôme, notre étude de cas est en phase avec certaines des macro-tendances répertoriées dans

⁶ D'après une communication personnelle avec le corps professoral du Collège Conestoga, mars 2012.

le présent rapport. Les données de notre étude de cas donnent à penser que 93 % (57) de ceux qui sont demeurés après leurs études sont restés en Ontario. Un peu plus de la moitié de ceux qui travaillent en Ontario ont choisi de demeurer dans un rayon de 50 kilomètres du Collège Conestoga (région de Waterloo, Brantford, Guelph et Stratford), pendant que 10,5 % (14) des répondants ont trouvé un emploi dans un rayon de 100 kilomètres, y compris la région du Grand Toronto (RGT) où 5 % (3) des étudiants de cycle supérieur ont déniché un emploi. Quant aux autres, ils étaient répartis équitablement entre l'Est de l'Ontario (Ottawa, Lunenburg, Belleville) et le Nord de l'Ontario (Kirkland Lake, Red Lake, Elliot Lake, Manitouwadge). Selon toute vraisemblance, les endroits de l'emploi témoignent de l'existence de maisons de soins infirmiers dans des régions rurales où il peut être difficile d'attirer et de maintenir en poste du personnel infirmier scolarisé au Canada. Chez ceux qui se sont aventurés à l'extérieur de la province (4), deux sont allés en Saskatchewan, un à Calgary, et un à Halifax. Toutefois, la majorité (22) des étudiants de cycle supérieur qui ont déniché un emploi sont demeurés dans la région de Waterloo. De telles données semblent indiquer que, dans ce cas-ci, la majorité des diplômés ont trouvé un emploi relativement à proximité de leur établissement de formation, ce qui donne à penser qu'il importe d'examiner le rôle joué par les collèges dans l'orientation des étudiants étrangers vers leur marché du travail local. Dans le présent cas, la formation reçue a fait intervenir de façon appréciable un mentorat unique en milieu de travail de même que la formation avec un précepteur en contexte hospitalier dans la région de Waterloo. Outre la promotion de l'excellence dans la formation et le perfectionnement professionnel ayant trait aux sciences infirmières [OIIO (2004)], le mentorat et le préceptorat contribuent vraisemblablement à une mise en lien améliorée avec les offres d'emploi éventuelles à l'échelle locale.

Graphique 11. Endroit de l'emploi du PISE à l'issue du programme du Collège Conestoga



Sexe

Le sexe constitue l'une des caractéristiques les plus importantes de cet échantillon. Non seulement les tendances globales quant à la domination de la population étudiante étrangère de sexe masculin sont-elles importantes au macro-niveau lorsque nous examinons l'Ontario dans son ensemble, mais elles se révèlent tout particulièrement intéressantes dans la présente étude de cas en raison du caractère féminisé de la profession infirmière. Le pourcentage global de la population étudiante de sexe masculin dans l'échantillon

s'établissait à 41 %. Une fois mise en comparaison avec les dimensions hommes-femmes de la profession infirmière au Canada, cette présence de la population étudiante de sexe masculin dans l'échantillon est considérable. Il y a lieu de songer, par exemple, au fait que seulement 7,3 % des membres du personnel infirmier autorisé qui travaillent en Ontario sont de sexe masculin [OIIO (2015)]. Cette différence dans l'équilibre hommes-femmes exemplifie les tendances en pleine évolution à ce chapitre et qui se manifestent au sein de la population étudiante étrangère au Canada. Même si la profession infirmière se révèle très féminisée, la population étudiante de sexe masculin originaire de l'Inde s'y inscrit selon des proportions beaucoup plus près de la parité que ce qui est représenté dans la profession au sein du Canada. Une évaluation approfondie des différences hommes-femmes révèle que la population étudiante de sexe masculin dans cet échantillon présentait un taux de réussite légèrement supérieur quant à l'obtention de l'autorisation de pratiquer la profession au Canada; de fait, 88 % (35) de la population étudiante de sexe masculin dans l'échantillon avait réussi soit l'examen d'infirmière autorisée (IA), soit celui d'infirmière auxiliaire autorisée (IAA), comparativement à 84 % (56) de la population étudiante de sexe féminin. Il y avait toutefois un écart nettement plus marqué quant à ceux obtenant l'autorisation de pratiquer la profession pour ensuite trouver un emploi dans le domaine : 74 % des hommes autorisés occupaient un poste d'IA ou d'IAA, comparativement à 63 % des femmes. L'étude de cas donne à penser que la population étudiante étrangère de sexe masculin en sciences infirmières a mieux réussi sa formation professionnelle et son parcours d'emploi, une fois le diplôme obtenu. Les hommes et les femmes présentaient également des variations relativement à l'endroit géographique. Les hommes avaient davantage tendance à trouver un emploi dans un rayon de 100 kilomètres ou plus du Collège Conestoga, comparativement à 43 % des femmes. Voilà qui donne à penser que les hommes ont ou bien davantage de difficulté à trouver un emploi à proximité de leur centre de formation, ou bien davantage tendance à s'aventurer plus loin pour bénéficier d'offres d'emploi qui procurent un rendement amélioré en lien avec la formation professionnelle suivie.

6. Analyse

Les changements en matière de politique à l'échelle fédérale, provinciale et des établissements d'enseignement ont été mis en corrélation avec le nombre accru, les caractéristiques en pleine évolution et les résultats sur le marché du travail des étudiants étrangers. Cette situation s'est particulièrement avérée en Ontario, où la plus forte proportion d'étudiants étrangers résident et font la transition entre diverses catégories de visa. La présente étude s'est penchée sur le nombre d'étudiants étrangers admis en Ontario de 2000 à 2012, pour ensuite évaluer dans quelle mesure ceux-ci réussissaient à faire la transition vers le marché du travail. Un grand nombre de conclusions de notre recherche sont en phase avec les recherches menées préalablement à ce sujet (c.-à-d. [DCEI (2013)]). Notre étude a permis de traiter de nombreux aspects des transitions effectuées par les étudiants étrangers et dont les recherches préalables avaient fait abstraction, et elle s'appuie sur les études réalisées au préalable afin d'évaluer la mesure des rapports entre les changements en matière de politique et les résultats obtenus par les étudiants étrangers.

Le nombre d'étudiants étrangers qui font la transition en Ontario

Environ 252 000 étudiants étrangers sont venus en Ontario de 2000 à 2012. Ce nombre a constitué 35 % du total des étudiants étrangers au Canada durant cette période. La proportion d'étudiants étrangers au Canada qui se trouvent en Ontario s'accroît, tant en ce qui concerne le pourcentage que le nombre total. Au sein de l'Ontario, les étudiants étrangers s'éloignent habituellement des régions rurales à la suite de leur

transition pour s'établir dans les grands centres métropolitains, en particulier Toronto. Il est possible que certains créneaux professionnels fassent état de variations quant à cette tendance dans les cas où il y a une demande d'emploi dans les régions rurales, comme en témoigne notre étude de cas en sciences infirmières.

Lorsqu'il est question d'attirer les étudiants étrangers et de les maintenir en poste, l'Ontario constitue un chef de file; de plus, les gouvernements fédéral et provincial s'intéressent de plus en plus à la capacité d'attirer et de maintenir en poste un nombre encore supérieur d'étudiants étrangers. Le fait qu'un si grand nombre d'étudiants supplémentaires soient admis dans le secteur de l'enseignement supérieur révèle l'intérêt qu'ils témoignent envers l'éducation internationale, une fois celle-ci combinée à des possibilités d'emploi et au statut de RP, de même que la qualité de la formation offerte. Le maintien de ces deux dimensions (à savoir la qualité de la formation et les possibilités d'emploi et d'établissement) sera vital pour soutenir l'intérêt des étudiants étrangers envers l'Ontario.

Un nombre accru d'étudiants étrangers font la transition vers un statut temporaire

De 2002 à 2011, le nombre de transitions vers d'autres types de visas temporaires à partir du statut d'étudiant a nettement augmenté. Dans l'ensemble, le nombre d'étudiants étrangers effectuant une transition directe vers la RP a considérablement régressé, pour passer de 35 % en 2002 à environ 15 % en 2011. Cette situation s'explique en grande partie par la transition faite par les étudiants étrangers au moyen du PTPD, créé et amplifié par le gouvernement fédéral ces dernières années. Les étudiants étrangers sont en train de devenir un élément important du Programme des travailleurs étrangers temporaires en Ontario et au Canada : ils comptaient pour 15 % de tous les travailleurs temporaires en 2012 et ce pourcentage augmente de 1 % chaque année.

Jusqu'en 2015, les anciens étudiants pouvaient travailler pendant deux ans au titre du PTPD et ils avaient droit à la résidence permanente (RP) s'ils satisfaisaient à certains critères d'admissibilité. Lorsqu'ils satisfaisaient à ces critères au moyen d'un volet principal d'immigration, comme la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) ou le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), ils obtenaient en théorie leur RP. Dans les faits, après avoir satisfait aux critères particuliers, leur nom s'ajoutait à une liste d'attente en vue du traitement de leur dossier. Toutefois, dans le cadre de récents changements apportés au système de l'immigration, on a instauré le système Entrée express, dont l'objet consiste à faciliter l'obtention de la RP pour les « candidats qualifiés ». Mais pour les étudiants étrangers dont l'expérience professionnelle est restreinte, les compétences sont moins recherchées ou la formation linguistique est moindre, ce processus d'obtention de la RP risque de se révéler éprouvant. Le PTPD pourra alors servir de voie de passage à une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers temporaires plutôt que de voie vers la RP pour les étudiants étrangers. De plus, le statut temporaire de cette voie de passage instille un nouveau degré d'incertitude dans la vie des étudiants étrangers lorsque vient le temps de déterminer s'ils peuvent demeurer au Canada. Certes, les employeurs peuvent parrainer leurs employés en vue de la RP, mais il s'agit d'un processus coûteux et difficile, et la vulnérabilité des étudiants étrangers s'accroît si leurs rapports avec l'employeur sont ténus. Les efforts visant à recruter et à attirer les étudiants étrangers s'en trouveront peut-être gravement touchés à moyen et à long terme si la transition vers la RP ne tient qu'au système d'Entrée express.

Variation hommes-femmes

Au cours des récentes décennies, les proportions d'hommes et de femmes au sein de la population étudiante étrangère ont fluctué. En 1992, seulement 39 % de la population étudiante étrangère était de sexe féminin, tandis que le pourcentage à ce chapitre se situait entre 45 % et 50 % en 2000 [McMullen et Elias (2011)]. En 2002, on a presque atteint la parité hommes-femmes chez la population étudiante étrangère admise en Ontario et qui effectue des transitions vers d'autres types de visa. Toutefois en 2011, cette parité avait disparu : seulement 43 % de la population étudiante étrangère était de sexe féminin. Nous avons également constaté cette variation hommes-femmes dans notre étude de cas au Collège Conestoga, où la population étudiante étrangère de sexe masculin comptait pour près de la moitié de l'échantillon total au sein d'une profession généralement très féminisée, ce qui témoigne de profondes variations hommes-femmes au travail en ce qui touche la migration de la population étudiante étrangère en provenance de l'Inde. Plusieurs variables peuvent servir à expliquer le recul de la population étudiante étrangère de sexe féminin à titre de pourcentage du total de la population étudiante étrangère admise au pays et qui effectue des transitions vers d'autres types de visa. Certains des pays montrant la plus forte croissance au fil du temps de l'offre de la population étudiante étrangère au Canada, comme l'Inde, le Pakistan et l'Arabie Saoudite, ont tendance à envoyer davantage d'étudiants que d'étudiantes, ce qui peut contribuer à expliquer la variation hommes-femmes. Il reste cependant à faire une analyse approfondie de ces concepts et d'autres études pourraient tirer parti des données à ce chapitre pour approfondir les raisons sous-jacentes à un tel changement. Une partie appréciable de la croissance démographique au Canada est actuellement, et sera ultérieurement, attribuable à l'immigration; or, le déséquilibre hommes-femmes dans un programme d'immigration dont la croissance constitue une priorité comporterait un effet asymétrique sur les réalités démographiques du marché du travail au fil du temps. Il y a lieu que les chercheurs et décideurs se penchent sur cette variation hommes-femmes.

Les étudiants étrangers travaillent de plus en plus hors campus

Le nombre d'étudiants étrangers travaillant hors campus a augmenté chaque année de 2002 à 2012. Selon toute vraisemblance, ce phénomène est attribuable à l'instauration et à l'élargissement du Programme de permis de travail hors campus (PTHC). Depuis 2014, le PTHC est supprimé, de sorte que les étudiants étrangers n'ont plus besoin d'un permis de travail afin de travailler hors campus. Il s'agit là d'une véritable bénédiction pour l'ensemble des étudiants étrangers, car ceux-ci peuvent acquérir de l'expérience et s'intégrer plus facilement au Canada. Il est nécessaire d'évaluer les étudiants étrangers de même que leur intégration au marché du travail dans le contexte d'une analyse élargie des taux d'emploi chez les jeunes très instruits et des expériences vécues par ces derniers en la matière.

Pays d'origine : l'Inde devient la source principale d'étudiants étrangers

L'Inde est devenue la source principale d'étudiants étrangers. En effet, nos données révèlent qu'après 2009, la proportion d'étudiants étrangers en provenance de l'Inde et admis au Canada a augmenté de façon importante. Depuis 2012, l'Inde constitue le plus important pays source des étudiants étrangers, la Chine figurant au deuxième rang. Les autres pays sources d'envergure sont la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite et les États-Unis. L'essor de l'Inde en tant que pays source va de pair avec l'accroissement et la réussite du PPE. La progression du nombre d'étudiants étrangers en provenance de l'Inde va également de pair avec la

variation continue de la répartition hommes-femmes dans cette offre. Il sera important de faire le suivi de ce processus afin de comprendre dans quelle mesure la croissance de la population étudiante étrangère à titre de facteur quant au nombre d'immigrants influera sur la division globale selon le sexe des immigrants nouvellement acceptés. Ce suivi sera également pertinent en ce qui touche l'intégration au marché du travail et les résultats s'y rapportant, au fur et à mesure de la transition de cette population vers l'emploi. L'étude de cas à l'échelle des programmes a révélé que le personnel infirmier de sexe masculin affiche, à l'issue du programme, de meilleurs résultats sur le marché du travail. La compréhension de ce qui donne forme à ces résultats différentiels sur le marché du travail constitue un domaine de recherche continue.

Les études collégiales : de plus en plus choisies par les étudiants étrangers

Notre analyse révèle une progression manifeste du nombre d'étudiants étrangers qui, une fois admis au pays, font des études collégiales plutôt qu'universitaires, de telle sorte qu'en 2010 les étudiants étrangers étaient plus nombreux à fréquenter le collège que l'université. Ce phénomène était attribuable, au moins en partie, à l'instauration du PPE en 2009. En règle générale, les collèges proposent une formation dont les coûts et la durée sont moindres et qui est davantage axée sur le marché du travail. Dans les règlements des politiques à l'heure actuelle, on autorise pour le PTPD une durée correspondant à celle du programme d'études, jusqu'à concurrence de trois ans, ce qui avantage les collèges par rapport aux universités lorsque l'intégration au marché du travail constitue un facteur fondamental dans la décision des étudiants étrangers. Voilà une variation plutôt importante dont les établissements d'enseignement postsecondaire et les ordres de gouvernement devront tenir compte. Désormais, les étudiants étrangers perçoivent les collèges comme une solution de rechange viable aux universités. Il se peut que cette variation soit le reflet de l'augmentation des droits de scolarité à assumer par les étudiants étrangers. Sur le plan financier, un programme d'études collégiales d'une durée de deux ans présente moins de risque qu'un programme universitaire de premier cycle avec spécialisation (quatre ans). Peut-être que les collèges se révèlent particulièrement attrayants en raison du contenu ciblé de leurs programmes et des efforts de recrutement qu'ils déploient à l'étranger.

Les nouveaux changements en matière de politique comporteront de profondes retombées sur le nombre d'étudiants étrangers

Entre 2000 et 2012, on a promulgué de nombreux changements aux politiques relatives à l'immigration, particulièrement depuis l'adoption en 2002 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; toutefois, l'instauration du système de traitement Entrée express en janvier 2015 a quelque chose de remarquable. Avant de procéder à son instauration, CIC a tenu des pourparlers avec neuf groupes d'employeurs pour obtenir de la rétroaction sur le nouveau système de gestion des nouveaux demandeurs [Mas (2014)]. Voilà qui donne à penser qu'Entrée express a été créé en tant qu'outil pour que les employeurs puissent choisir les immigrants potentiels parmi ceux qui tendent d'obtenir la RP à partir d'une réserve de candidats qualifiés. La qualité de l'enseignement et de la formation que les étudiants étrangers reçoivent dans les programmes où ils sont admis et le contexte de leur expérience professionnelle, une fois leur diplôme obtenu, contribueront de plus en plus à structurer leur réussite au sein du processus d'Entrée express. Puisque les gouvernements provinciaux ont désormais la responsabilité d'établir la liste des centres d'apprentissage désignés qui peuvent accepter les étudiants étrangers, il importe de faire le suivi de la mesure dans laquelle les étudiants étrangers réussissent au sein du processus d'Entrée express. Si les expériences acquises par les étudiants étrangers relativement à l'enseignement et au travail au sein du

secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario ne sont pas suffisamment appropriées pour garantir leur capacité d'en arriver au statut de RP, tant l'attrait qu'exerce l'Ontario auprès de l'ensemble des étudiants étrangers que les expériences vécues par ces derniers risquent d'en pâtir.

7. Conclusion

Dans le présent rapport, nous avons analysé les chiffres, les transitions et les politiques se rapportant aux étudiants étrangers qui sont venus en Ontario de 2000 à 2012, puis nous avons présenté une étude de cas afin de mettre ces processus en contexte à l'échelle des programmes. À partir de l'analyse statistique des données de Citoyenneté et Immigration Canada, nous avons constaté ce qui suit :

- l'Ontario constitue la destination principale des étudiants étrangers au Canada et son importance s'accroît au fil du temps. Les étudiants étrangers qui font des études en Ontario ont tendance à demeurer ici, une fois leurs études terminées;
- le collège est désormais le lieu le plus fréquent où les étudiants étrangers font leurs études au sein de la province;
- il n'y a plus en Ontario de parité hommes-femmes dans les admissions et transitions des étudiants étrangers;
- les étudiants étrangers qui viennent en Ontario sont essentiellement originaires de l'Inde ou de la Chine. En ce qui touche l'origine des étudiants, il s'agit là d'une importante variation par rapport à 2000.

Ces constatations témoignent de plusieurs changements importants en matière de politique apportés par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, lesquels ont cherché globalement à favoriser le recrutement d'étudiants étrangers en guise de méthode de financement pour le secteur postsecondaire et en vue de constituer une réserve de migrants qualifiés potentiels. Cependant, peu de chercheurs ont analysé les résultats de telles politiques, en particulier les transitions effectuées par des étudiants étrangers vers le marché du travail. Nous avons comblé cette lacune de recherche à l'aide d'une méthodologie mixte. Nous avons recueilli les données de Citoyenneté et Immigration Canada sur les visas, passé en revue les politiques fédérales et provinciales, puis documenté les changements à grande échelle selon une échelle plus restreinte au moyen d'une étude de cas du secteur collégial.

Bien que nous ayons pu répondre à nos questions de recherche, plusieurs questions demeurent, notamment quant à ce qui arrive aux étudiants une fois leurs études terminées ici. À titre d'exemple, nous avons décelé que le PTPD constitue la principale voie de passage que les étudiants empruntent pour demeurer au Canada, mais nous n'avons pu déterminer ce qui arrive aux étudiants après l'expiration de ce permis temporaire. En ce qui touche les résultats économiques, si nous avons discerné certains éléments d'information qui révèlent que ces étudiants réussissent mieux que les autres immigrants permanents, les données actuelles à ce chapitre sont restreintes et il faudra approfondir les études s'y rapportant. De plus, l'instauration de nouvelles politiques en matière d'immigration depuis 2012 a vraisemblablement influé sur les décisions des étudiants étrangers quant à leur décision de demeurer ou non en Ontario une fois leurs études terminées. Ces changements consistent en l'élimination du PTHC, en l'élargissement du PTPD et en la création du système Entrée express. Nous nous attendons à ce que ces changements entraînent une augmentation du nombre d'étudiants au sein de la main-d'œuvre durant leurs études et après celles-ci, si

bien que cette population deviendra une composante en pleine croissance du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Somme toute, ces changements continus aux politiques, aux populations et aux processus d'intégration au marché du travail des étudiants étrangers comportent d'importantes répercussions sur le système d'enseignement postsecondaire, le marché du travail et l'économie de l'Ontario.

Bibliographie

Arthur, N. et S. Flynn (2011), « Career development influences of international students who pursue permanent immigration to Canada », dans *International Journal for Educational and Vocational Guidance*, vol. 11 n° 3, p. 221-237.

AUCC (Association des collèges et universités du Canada (2007), *Les universités canadiennes et la mobilité étudiante à l'étranger*, document de politique de l'AUCC. Extrait de : http://www.aucc.ca/wp-content/uploads/2011/05/la-mobilite-etudiant-a-letranger_2007.pdf

AUCC (2009), *Doter le Canada d'un avantage concurrentiel. Mémoire prébudgétaire présenté au ministre des Finances James Flaherty*. Extrait de <http://www.aucc.ca/wp-content/uploads/2011/07/prebudget-2009-11-18-f.pdf>

AUCC (2010), *Internationaliser les collèges et instituts canadiens : Le premier rapport national sur la mobilité et l'éducation internationales*. Extrait de : <http://www.collegesinstitutes.ca/wp-content/uploads/archive/ppcc/rapportinternationalisation.pdf>

Belkhdja, C. et V. Esses (2013), *Improving the Assessment of International Students' Contributions to Canadian Society*. Synthèse des connaissances. Extrait de : <http://p2pcanada.ca/wp-content/uploads/2014/02/International-Students-Contribution-to-Canadian-Society.pdf>

Bhutani, S., Gupta, P. et M. Walton-Roberts (2013), « Nursing Education in Punjab and Its Role in Overseas Migration », dans K. D. Sharma, H. S. Mangat et K. S. Singh (éd.), *Readings in Population, Environment and Spatial Planning* (p. 203-214), Panchkula (Inde), Institute for Spatial Planning and Environment Research.

Bond, S., Areepattamannil, S., Brathwaite-Sturgeon, G., Hayle, E et M. Malekan (2007), *Étoiles du Nord : Diplômés étrangers des établissements d'enseignement canadiens et main-d'œuvre nationale*, Kingston (Ontario), Bureau canadien de l'éducation internationale.

Buchan, J., Baldwin, S. et M. Munro (2008), *Migration of health workers: The UK perspective to 2006*. Document de travail sur la santé n° 38 de l'OCDE, Paris, OCDE (document en anglais seulement).

CBC (Canadian Broadcasting Corporation) (août 2013), Foreign student fees in Canada competitive, HSBC finds. Extrait de : <http://www.cbc.ca/news/business/foreign-student-fees-in-canada-competitive-hsbc-finds-1.1386766>.

BCEI (Bureau canadien de l'éducation internationale (2013), *Un monde à apprendre : résultats et potentiel du Canada en matière d'éducation internationale*.

- Association des infirmières et infirmiers du Canada (2004), *Atteindre l'excellence dans l'exercice de la profession : Guide sur le préceptorat et le mentorat*. Extrait de : https://www.cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/achieving_excellence_2004_f.pdf?la=en
- Canada, gouvernement du (2001), *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités : la Stratégie d'innovation du Canada*, Ottawa, Industrie Canada, Direction générale des communications et du marketing. Extrait de : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/C2-596-2001F.pdf>
- Canada, gouvernement du (2002), *L'éducation internationale : un moteur-clé de la prospérité future du Canada*, Ottawa, gouvernement du Canada. Extrait de : http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/ies_report_rapport_sei-fra.pdf
- Canada, gouvernement du (2008), Document d'information – Le Programme de permis de travail postdiplôme. Extrait de : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-04-21.asp>
- Canada, gouvernement du (2014), *Gazette du Canada*. Extrait de : <http://www.gazette.gc.ca/gazette/home-accueil-fra.php>
- Gazette du Canada (2008), *Archivé – Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (catégorie de l'expérience canadienne)*.
- Card, D., Payne, A. A. et C. Sechel (2011), *Comprendre l'écart entre les sexes au chapitre de la fréquentation de l'université : étude du comportement des élèves du secondaire de l'Ontario relativement à la demande d'admission*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- CARE (Centre for Internationally Educated Nurses) (7 mai 2013), Objective Structured Clinical Examination. Extrait de : <http://www.care4nurses.org/2013/05/objective-structured-clinical-examination-osce/>
- Réseau de CÉC (s.d.), Coûts. Extrait de : <http://www.study canada.ca/french/cost.htm>.
- Chandler, A. (1989), *Obligation or Opportunity: Foreign Student Policy in Six Major Receiving Countries*, New York, Institute of International Education, rapport de recherche n° 18.
- Chapdelaine, R. et L. Alexitch (2004), « Social Skills Difficulty: Model of Culture Shock for International Graduate Students », dans *Journal of College Student Development*, vol. 45 n° 2, p. 167-184.
- Chappell, K. (2013), *Imagine Education au/in Canada: Executive Summary of Qualitative Research*, 23 mars 2012, Ottawa, MAECD.
- Chira, S. (2011), « International students in Atlantic Canada: Investments and returns », dans *Diversité canadienne*, vol. 8 n° 5, p. 30-34 (article en anglais seulement).
- CIC (Citoyenneté et Immigration Canada) (1999), *De solides assises pour le 21^e siècle : Nouvelles orientations pour la politique et la législation relatives aux immigrants et aux réfugiés*, Ottawa, ministère des

Travaux publics et Services gouvernementaux. Extrait de :
<http://publications.gc.ca/collections/Collection/Ci51-86-1998F.pdf>

CIC (2001), *Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants*, Ottawa, Unité de recherche et examen stratégiques. Extrait de : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/Ci51-109-2002F.pdf>

CIC (2004), *Faits et chiffres 2003 : aperçu de l'immigration – résidents permanents et temporaires*, Ottawa, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux.

CIC (Citoyenneté et Immigration Canada), Bulletin opérationnel 193 (12 avril 2010), Application de la période de transition de 90 jours pour les permis d'études et les permis de travail hors campus et clarification quant aux études à plein temps et à temps partiel pour des étudiants qui en sont à leur dernière session d'études avant l'obtention du diplôme en vue de la délivrance d'un permis de travail hors campus, Ottawa. Extrait de : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/bulletins/2010/bo193.asp>

CIC (2010a), Ententes et accords fédéraux-provinciaux/territoriaux. Extrait de :
<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/index.asp>

CIC (2010b), *Évaluation du Programme des étudiants étrangers*, Ottawa, Division de l'évaluation. Extrait de :
<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/2010-eval-isp-f.pdf>

CIC (2011), Ententes et accords fédéraux-provinciaux/territoriaux, Ottawa, CIC. Extrait de :
<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/index.asp>

CIC (2012), *Faits et chiffres 2012 : Aperçu de l'immigration : résidents permanents et temporaires*, Ottawa, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux.

CIC (2013a), extraits des formulaires T4 des résidents temporaires, magasin des données de recherche (MDR).

CIC (2013b), transitions de résident temporaire à résident permanent, cubes du magasin des données de recherche.

CIC (2014), Résultats de la recherche. Extrait de : <http://nouvelles.gc.ca/web/dsptch-dstrbr-fr.do?mthd=advSrch&crtr.dpt1D=6664&crtr.thm1D=&crtr.tp1D=1&crtr.sj1D=&crtr.lc1D=&crtr.aud1D=&crtr.kw=&crtr.dyStrtVI=1&crtr.mnthStrtVI=1&crtr.yrStrtVI=2014&crtr.dyndVI=31&crtr.mnthndVI=12&crtr.yrndVI=2014>

OIIO (Ordres des infirmières et infirmiers de l'Ontario) (2015), *Membership Statistics Highlights 2014*, Toronto, auteur. Extrait de :
http://www.cno.org/Global/docs/general/43069_stats/43069_MembershipStatistics-Highlights.pdf
(document en anglais seulement)

Connell, J. (2014), « The two cultures of health worker migration: a Pacific perspective », dans *Social Science and Medicine*, vol. 111, p. 73-81.

- Cudmore, G. (2005), « Globalization, internationalization, and the recruitment of international students in higher education, and in the Ontario Colleges of Applied Arts and Technology », dans *La Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 35 n° 1, p. 37-60 (article en anglais seulement).
- Dolin, B. et M. Young (2002), *Le Programme canadien d'immigration (DP-190F)*, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires. Extrait de : <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp190-f.htm>.
- MAECD (ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement) (2014), *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale : Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité*. Extrait de : <http://international.gc.ca/global-markets-marches-mondiaux/assets/pdfs/overview-aperçu-fra.pdf>.
- MAECD (ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement) (2012), *L'éducation internationale : un moteur-clé de la prospérité future du Canada*. Extrait de : http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/ies_report_rapport_sei-fra.pdf.
- Édu-Canada (2015), page d'accueil. Extrait de : <http://www.educationau-incanada.ca/educationau-incanada/index.aspx?lang=fr>.
- Gill, R. (2011), « Nursing Shortage in India with special reference to International Migration of Nurses », dans *Social Medicine*, vol. 3 n° 1, p. 52-59.
- Kunin, R. & Associates, Inc. (2012), *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – mise à jour*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Extrait de : www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/impact_economique_fr.pdf.
- Bulletin opérationnel (BO) 058 (22 avril 2008), Modifications récentes au Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD). Extrait de : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/bulletins/2008/bo058.asp>.
- Groupe consultatif pour la révision de la législation sur l'immigration (GCRLI) (1998), *Au-delà des chiffres : l'immigration de demain au Canada*.
- Mas, J. (21 novembre 2014), Express Entry immigration system starts Jan 1, leaving employers uncertain, CBC News. Extrait de : <http://www.cbc.ca/news/politics/express-entry-immigration-system-starts-jan-1-leaving-employers-uncertain-1.2842009> (source en anglais seulement).
- McMullen, K. et A. Elias (2011), *Les étudiants internationaux dans les universités canadiennes – un effectif en transformation*, Ottawa, Statistique Canada, Division du tourisme et du centre de la statistique et de l'éducation. Extrait de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010006/article/11405-fra.htm>.

MFCU (ministère de la Formation et des Collèges et des Universités) (2013), *MTCU Discussion Paper Proposed Approach for Designation of Institutions in Response to Federal changes to the International Student Program (ISP)*, Ontario, MFCU (document en anglais seulement).

Nunes, S. et N. Arthur (2013), « International students' experiences of integrating into the workforce », dans *Journal of Employment Counselling*, vol. 50 n° 1, p. 34-45.

Bureau du commissaire à l'équité (BCE) (2014), Rapport d'évaluation des pratiques d'inscription – Vue d'ensemble, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). Extrait de : http://www.fairnesscommissioner.ca/index_fr.php?page=professions/summary_nurses_2014

collegesdelontario.ca, « Faire demande à un collège à titre d'étudiant étranger ». Extrait de : <http://www.collegesdelontario.ca/faire-demande/candidats-etrangers>.

Immigration en Ontario (s.d.), Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province. Extrait de : [://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI_fr_PNPCAPITAL.html](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI_fr_PNPCAPITAL.html).

OUSA (Ontario Undergraduate Student Alliance) (2011), *Going Global: Supporting Ontario's International Students*, Toronto, OUSA.

Pandey, M. et J. Townsend (2010), *Provincial Nominee Programs: An Evaluation of the Earnings and Retention Rates of Nominee*, Prairie Metropolis Centre. Extrait de : <http://www.ualberta.ca/~pcerii/WorkingPapers/WPJames%20T.%2011-04%5B2%5D.docx.pdf>.

Popovic, T. (2013), *International Education in Ontario's Colleges*, Toronto, College Student Alliance.

Snowdon, K. (2015), « Internationalization in Canadian higher education: the Ontario Experience », dans R. Bruno-Jofre et J. S. Johnston (éd.), *Teacher Education in a Transnational World* (ch. 18), Toronto, University of Toronto Press.

Statistique Canada (2014), Base de données longitudinales sur les immigrants. Extrait de : <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a33?RT=TABLE&themeID=30006&spMode=tables&lang=fra>.

Statistique Canada (2015), Le Quotidien : Frais de scolarité universitaires, 2014-2015. Extrait de : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140911/dq140911b-fra.htm>

Touchstone Institute (s.d.), Competency Assessment-Internationally Educated Nurses Competency Assessment Program. Extrait de : <http://www.touchstoneinstitute.ca/competency-assessment/iencap.aspx>

Trilokekar, R et Z. Kizilbash (2013), « IMAGINE: Canada as a leader in international education. How can Canada benefit from the Australian experience? », dans *La Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 43 n° 2, p. 1-26 (article en anglais seulement).

van Huystee, M. (2011), *Profil des étudiants étrangers qui deviennent résidents permanents au Canada atlantique*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.

Walton-Roberts, M. (2013), « Competitive Learning communities: Australia and Canada in the race for international students », dans *Diplomacy and Foreign Affairs*, vol. 111 n° 5.

Walton-Roberts, M., Guo, J., Williams, K. et J. Hennebry (2014), *Immigration Policy Changes and Entry to Practice Routes for Internationally Educated Nurses (IENs)*, document de recherche du centre de recherche sur la migration internationale (IMRC) (document en anglais seulement).

Walton-Roberts, M. et J. Hennebry (2012), *Indirect pathways into practice: A comparative examination of Indian and Philippine internationally educated nurses and their entry into Ontario's nursing profession*, document de travail du CERIS. Extrait de : http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2012/11/CWP92_Walton-Roberts_Hennebry.pdf

